CANADIAN ARCHITECTURAL CERTIFICATION BOARD

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE

Rapport de l'équipe de visite 2021

Programme de Maîtrise en Architecture

Université de Montréal

Le conseil canadien de certification en architecture
1, rue Nicholas, Suite 710
Ottawa (Ontario) Canada K1N 7B7
Téléphone: (613) 241-8399
Télécopie: (613) 241-7991
Courriel: info@cacb.ca
Site Internet: www.cacb-ccca.ca

Table des matières

I. Introduction • l'agrément du CCCA 3

II. Sommaire de l'évaluation de l'équipe de visite 6
1. Commentaires de l'équipe de visite 6
2. Conditions d'agrément "atteintes" et "non atteintes": résumé 7
3. Progrès réalisés par le programme depuis la visite précédente (RÉV précédent) 8
4. Points forts du programme 9
5. Préoccupations de l'équipe 10

III. Conformité avec les conditions d'agrément 11

IV. Annexes 27

Annexe A: Introduction au programme 27
1. Bref historique de l'Université de Montréal 27
2. Mission de l'établissement 27
3. Histoire du programme 28
4. Mission du programme 33
5. Plan d'action du programme 34

Annexe B: L'équipe de visite 38
Annexe C: Le calendrier de la visite 39

V. Signatures du rapport 42

I. Introduction • l'agrément du CCCA

Le CCCA est un organisme autonome à but non lucratif. Ses administrateurs sont élus parmi les personnes nommées par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC), le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCÉUA) et l'Association canadienne des étudiants en architecture (ACÉA). Le CCCA est le seul organisme reconnu par la profession architecturale au Canada pour évaluer les titres universitaires des diplômés en architecture (programme de *certification*) et pour agréer les programmes de grades professionnels en architecture qui sont offerts par les universités canadiennes (programme *d'agrément*).

Le CCCA a son siège social à Ottawa, en Ontario. Il adhère aux principes d'équité, de transparence, de clarté et de pratiques éthiques dans toutes ses activités.

Le CCCA a été fondé en 1976, sur entente des ordres d'architectes (les conseils de neuf associations et instituts provinciaux), en vue d'évaluer et de certifier les qualifications universitaires des candidats à l'admission qui détiennent un grade professionnel ou un diplôme en architecture. En 1991, le mandat de certification des titres universitaires du CCCA a été reconduit et la composition de l'organisme a été révisée pour tenir compte de sa responsabilité additionnelle d'agrément des programmes de grades professionnels dans les écoles universitaires d'architecture du Canada. L'Ordre des architectes du Québec s'est joint au CCCA en 1991 et la North West Territories Association of Architects, en 2001.

L'obtention d'un diplôme d'un programme agréé par le CCCA est la première des trois étapes (les études, l'expérience pratique et l'examen) menant à l'obtention du permis d'exercice d'un architecte

Le CCCA n'octroie l'agrément qu'à des *programmes* de grade professionnel en architecture. Un *programme* professionnel en architecture agréé par le CCCA se définit comme étant l'ensemble des études postsecondaires d'un étudiant sanctionnées par un grade universitaire professionnel donné, qui peut être un baccalauréat en architecture (B. Arch.) ou une maîtrise en architecture (M. Arch.).

Les *programmes* comprennent :

- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnés par à un diplôme de maîtrise en architecture obtenu après un baccalauréat *préprofessionnel*. Au Québec, la durée minimale des études professionnelles est de quatre ans après la réussite des études collégiales (CÉGEP) d'une durée de deux ans;
- des études postsecondaires d'une durée minimale de six ans sanctionnées par une maîtrise en architecture et qui font suite à l'obtention d'un baccalauréat dans n'importe quelle discipline et qui comprennent au moins trois ans d'études professionnelles en architecture; ou
- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par l'obtention d'un baccalauréat en architecture.

Comme l'*agrément* est fondé sur des résultats, le CCCA ne restreint pas la structure d'un *programme* professionnel ni la répartition de ses cours.

Le processus d'agrément exige une autoévaluation de l'établissement d'enseignement ou du *programme*, une évaluation de l'autoévaluation par le CCCA, ainsi qu'une visite et un examen sur place par une équipe représentant le CCCA. Le processus débute à l'école par la préparation du rapport sur le programme d'architecture *(RPA*). Le *RPA* fournit des renseignements qui portent sur le programme tout autant que sur le contexte dans lequel il est offert et les ressources dont il dispose afin de satisfaire les conditions et les procédures d'agrément établies par le CCCA. Le *RPA* devrait être à la fois utile pour l'école en ce qui a trait au processus de planification et aussi comme documentation aux fins de d'agrément.

Une fois que le *RPA* est accepté par le CCCA, la visite d'agrément est planifiée. La décision du CCCA sur l'agrément est basée sur la capacité du programme à satisfaire les conditions et les procédures d'agrément, incluant la capacité de ses diplômés à répondre aux exigences d'apprentissage telles que définies par les critères de performance de l'étudiant. Lors de la visite, l'équipe examine le travail des étudiants et l'évalue par rapport à ces critères (CPE). L'équipe évalue également l'efficacité et le degré de soutien à la disposition du programme en architecture à travers les réunions avec les administrateurs à différents niveaux de l'institution, le corps professoral, les étudiants, les anciens diplômés, et les praticiens locaux.

À l'issue de la visite, l'équipe de visite fait des observations et exprime aussi bien les compliments que les préoccupations au sujet du programme et de ses composantes. Elle offre également des suggestions pour l'enrichissement des programmes et fait des recommandations, qui, dans l'esprit de l'équipe, sont nécessaires à l'amélioration du programme et pour le maintien de l'agrément.

Après la visite, l'équipe rédige le RÉV qui sera transmis avec les recommandations confidentielles au CCCA. Le CCCA prend alors la décision finale quant à la durée de l'agrément.

Durée de l'agrément

Agrément initial
Les *programmes* qui souhaitent obtenir un premier *agrément* doivent d'abord obtenir un statut de candidat à l'*agrément*. Ils pourront maintenir ce statut pour une période maximale de six ans.

Les *programmes* agréés au cours de cette période de six ans le seront pour trois ans et il sera indiqué que toutes les composantes et ressources principales du programme sont en place. Ils devront peut-être développer davantage leur *programme* ou corriger certaines lacunes. Par ailleurs, pour que les étudiants soient admissibles à la *certification* du CCCA, ils ne doivent pas avoir obtenu leur diplôme du *programme* plus de deux ans avant le premier *agrément*.

Maintien de l'agrément

a) Agrément de six ans : indique que les lacunes, le cas échéant, sont mineures et que le *programme* a clairement défini les mesures pour y remédier et les a mises en œuvre. Le *programme* est agréé pour toute la période de six ans.
b) Agrément de six ans avec une « évaluation ciblée » après trois ans : indique que des lacunes importantes ont été relevées par rapport aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA et que ces lacunes feront l'objet d'une évaluation ciblée. Le *programme* demeure agréé pour une période de six ans, mais il doit faire rapport sur les mesures prises pour remédier aux lacunes pendant la troisième année.

c) Agrément de trois ans : indique que des lacunes importantes nuisent à la qualité du *programme*, mais que le *programme* a clairement l'intention d'y remédier et qu'il est possible d'y parvenir. Le *programme* est agréé pour trois ans. Le *programme* qui reçoit deux *agréments* de trois ans consécutifs devra obtenir un *agrément* de six ans à la visite d'*agrément* suivante à défaut de quoi il recevra un *agrément* probatoire de deux ans. Si ce même *programme* n'obtient pas un *agrément* de six ans à sa visite d'*agrément* suivante, il verra son *agrément* révoqué.

d) Agrément probatoire de deux ans : indique que les lacunes par rapport aux exigences du CCCA sont suffisamment importantes pour remettre sérieusement en question la qualité du *programme* et que la volonté ou la capacité d'y remédier ne sont pas évidentes. Un *programme* ayant un tel statut probatoire doit justifier le renouvellement de son *agrément* et il devra recevoir un *agrément* d'au moins trois ans à la visite suivante, à défaut de quoi son agrément sera révoqué. Si

l'agrément probatoire de deux ans est accordé à la suite de la séquence décrite au point « c », le *programme* doit recevoir un *agrément* de six ans, à défaut de quoi son *agrément* sera révoqué.

e) Révocation de l'agrément : indique que les progrès accomplis pendant la période probatoire de deux ans ont été insuffisants pour justifier un *agrément* de trois ans ou de six ans. Nonobstant ce qui précède, l'*agrément* d'un *programme* peut également être révoqué en tout temps s'il est démontré que des éléments importants et substantiels ne respectent pas les exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA.

Rétablissement de l'agrément

Le *programme* dont l'*agrément* a expiré ou a été révoqué devra suivre les mêmes procédures qui s'appliquent à un *agrément* initial s'il désire que son *agrément* soit rétabli. La durée d'un tel *agrément* rétabli est la même que celle d'un premier agrément. Si le *programme* obtient l'*agrément* dans la période de candidature de six ans, ce sera un *agrément* de trois ans.

II. Sommaire de l'évaluation de l'équipe de visite

1. Commentaires de l'équipe de visite

1. Cette visite d'agrément s'est déroulée différemment en raison du contexte pandémique qui prévaut. Dans un premier temps, la visite a été reportée d'une année complète, puis la décision a été prise de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle se déroule entièrement en ligne. Après en avoir discuté, le CCCA et l'École d'architecture ont convenu d'utiliser le Rapport du programme en architecture (RPA) tel qu'il avait été initialement rédigé, ainsi que les travaux des étudiants réalisés antérieurement à la date de visite initialement prévue. Seuls quelques documents supplémentaires ont été demandés par l'équipe de visite. La liste de ces documents est incluse dans le RÉV.

2. L'équipe de visite tient à souligner le travail de préparation exceptionnel de l'École d'architecture de l'UdeM et l'en remercie. Pour cette première visite d'agrément virtuelle, l'équipe s'est réjouie d'avoir un accès facile et rapide aux documents fournis. Elle souhaite donc souligner les efforts et le dévouement du directeur par intérim, Bechara Helal, et de son équipe, notamment Agnès Anger, ainsi que les membres du corps professoral et du personnel de soutien.

3. L'équipe de visite tient aussi à remercier Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, et Tony Leroux, vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, qui ont démontré qu'ils connaissaient très bien l'École et qu'ils avaient conscience de sa capacité d'incarner les valeurs universitaires fondamentales telles que la pensée et la collaboration interdisciplinaires, l'engagement communautaire et la créativité.

4. L'équipe a constaté que le doyen Raphaël Fischler était bien au fait de la mission et des besoins de l'école tout en ayant une solide compréhension du cadre décisionnel et opérationnel de l'université.

5. L'équipe de visite a constaté que le corps professoral est motivé et dévoué et que d'excellents programmes de recherche sont pleinement intégrés au programme d'enseignement. De plus, elle a reçu plusieurs témoignages de la part d'étudiants qui disaient se sentir bien soutenus par leurs enseignants.

6. L'équipe de visite a été impressionnée par la maturité des étudiants, et par leur compréhension et leur vision de l'architecture. Elle a également constaté que les étudiants sont conscients que le programme d'enseignement joue un rôle de catalyseur pour une diversité de carrières dans le domaine de l'architecture.

2. Conditions d'agrément "atteintes" et "non atteintes": résumé

	Atteinte	Non-atteinte
1. Auto-évaluation du programme	[x]	[]
2. Information du public	[x]	[]
3. Équité, diversité et inclusion	[x]	[]
4. Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante	[x]	[]
5. Corps professoral et autres ressources en personnel	[]	[x]
6. Ressources matérielles et technologiques	[x]	[]
7. Ressources documentaires	[x]	[]
8. Ressources financières	[]	[x]
9 . Structure administrative	[x]	[]
10. Grade professionnel et curriculum	[x]	[]
11. Critères de performance		
11.1 Critères de performance du programme (CPP)		
1. Développement professionnel	[x]	[]
2. Formation en design	[x]	[]
3. Perspectives mondiales et gérance de l'environnement	[x]	[]
4. Collaboration, leadership et engagement communautaire	[x]	[]
5. Connaissances techniques	[x]	[]
6 Étendue de la formation	[x]	[]
11.2 Critères de performance de l'étudiant (CPE)		
A. Design		
A1. Théories, précédents et méthodes de design	[x]	[]
A2. Habiletés en design	[x]	[]
A3. Outils de design	[x]	[]
A4. Analyse d'un programme	[x]	[]
A5. Contexte et aménagement du site	[x]	[]
A6. Design urbain	[x]	[]
A7. Conception des détails	[x]	[]
A8. Documentation du design	[x]	[]
B. Culture, communications et pensée critique		
B1. Pensée critique et communication	[x]	[]
B2. Histoire de l'architecture	[]	[x]
B3. Théorie de l'architecture	[x]	[]
B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales	[x]	[]
B5. Systèmes écologiques	[x]	[]
C. Connaissances techniques		
C1. Systèmes de réglementation	[x]	[]
C2. Matériaux	[x]	[]
C3. Systèmes structuraux	[x]	[]
C4. Systèmes de l'enveloppe	[x]	[]
C5. Systèmes environnementaux	[x]	[]
D. Design complet		
D1. D1. Design complet	[x]	[]

E. Pratique professionnelle

E1. La profession d'architecte	[x]	[]
E2. Responsabilités éthiques et légales	[x]	[]
E3. Modes d'exercice de la profession	[x]	[]
E4. Contrats utilisés dans la profession	[x]	[]
E5. Gestion de projet	[x]	[]

3. Progrès réalisés par le programme depuis la visite précédente (RÉV précédent)

Modifications au programme depuis la dernière visite

1. Le programme de maîtrise. La refonte du programme de maîtrise menée par le directeur de l'époque, Jacques Lachapelle, et adoptée par le programme à l'hiver 2016, a donné lieu à une excellente gamme de cours et de thèmes de thèses que tous les étudiants apprécient et qui font l'objet d'un degré élevé d'appropriation par le corps professoral.

2. Le bloc Design complet. Le cours ARC 6701 – Projet complet, a également été modifié en 2016, dans la foulée de l'autoévaluation du programme et depuis lors, l'atelier et ses liens avec les cours techniques connexes sont considérés comme une force du programme.

3. L'ajout du cours ARC 3306 – Architecture, cultures et mondialisation. L'équipe de visite se réjouit de l'ajout nécessaire de ce cours dans le programme d'études et reconnaît qu'il s'inscrit dans un engagement plus large envers les questions critiques et d'actualité présentes dans nos contextes sociaux et culturels actuels.

Sources de préoccupation à la suite de la visite de 2014

1. Occasions d'échanges interdisciplinaires. Un certain nombre de cours ont répondu à cette préoccupation, notamment le cours ARC 2012 – Atelier d'architecture 4; les ateliers optionnels dans la troisième année du programme de baccalauréat; le cours ARC 3020 – Projet de conception intégrée qui réunit des étudiants en architecture et des étudiants en génie de l'École polytechnique de Montréal; le cours ARC 6701 – Projet complet; et les cours ARC 6801 – Projet de recherche et ARC 6802 – Projet thèse, ainsi que le cours ARC 6803 – Séminaire de recherche. Aucun autre sujet de préoccupation à cet égard.

2. Optimisation des cours de construction, d'histoire et de théorie. L'équipe de visite a constaté que les cours individuels dans les volets histoire, théorie et construction sont excellents. Elle a aussi trouvé que les étudiants reconnaissent leur valeur ainsi que la synergie manifeste par leur intégration aux initiatives d'ateliers. L'équipe a toutefois été moins convaincue de la coordination générale de ces courants pédagogiques pour assurer l'exhaustivité sans redondance. Le sujet de préoccupation à l'égard de cette optimisation a été pris en compte.

3. Design complet. L'investissement et le développement continus de ce bloc de cours, y compris la façon de l'harmoniser avec les cours techniques complémentaires et l'apport interdisciplinaire, a permis à l'équipe de visite d'y voir une force du programme et une pierre

angulaire importante dans la formation des étudiants en architecture. Aucun autre sujet de préoccupation à cet égard.

4. Accessibilité. Les conférences obligatoires et les ateliers ont démontré la compréhension de la notion d'accessibilité, notamment par les cours ARC 6832 – Sécurité du bâtiment et ARC 6701 – Projet complet. Aucune autre préoccupation à cet égard.

5. Gestion des espaces. L'équipe de visite reconnaît que l'école doit constamment jongler avec les besoins en espaces et le peu d'espaces disponibles. Cette situation devient extrême dans certaines périodes de l'année universitaire, surtout dans les locaux des ateliers, et le problème est plus criant sur les plans de l'accès à des espaces d'exposition appropriés. Pour cette raison, cet aspect des ressources physiques demeure un sujet de préoccupation.

6. Finances. L'École a souffert et continue de souffrir de sous-financement systémique chronique. Son modèle de financement ne semble pas lui donner les ressources suffisantes pour répondre aux besoins d'un programme professionnel en architecture.

Critères de performance de l'étudiant non satisfaits

1. B2 – Préparation d'un programme. Il a été démontré que les étudiants ont la capacité de satisfaire à ce critère de performance, notamment par les cours ARC – Atelier d'architecture 3, ARC 2012 – Atelier d'architecture 4 et plus encore par le cours ARC 6701 – Projet complet. Aucune autre préoccupation à cet égard.

2. B5 – Accessibilité – Il a été démontré que les questions d'accessibilité sont bien comprises, notamment par les conférences obligatoires et les ateliers, y compris les cours ARC 6832 – Sécurité du bâtiment et ARC 6701 – Projet complet. Aucune autre préoccupation à cet égard.

3. B8 - Systèmes environnementaux. La compréhension des systèmes environnementaux (C5) a été démontrée par les cours ARC 2314 – Architecture et construction 4, ARC 5314 – Mécanique, électricité et éclairagisme, ARC 6701 – Projet complet et ARC 6711 – Pensée constructive. Aucune autre préoccupation à cet égard.

4. Points forts du programme

1. L'emplacement de l'École qui permet d'étudier dans un contexte aussi riche que celui de Montréal où il existe un véritable palimpseste de tissu architectural et urbain, une architecture contemporaine exceptionnelle et un immense bassin de praticiens dotés d'esprit critique qui participent tous activement à un discours vigoureux sur l'architecture est un point fort du programme.

2. L'organisation de la thèse de maîtrise en thèmes distincts permet d'approfondir des recherches dans des domaines importants et d'actualité tout en donnant aux enseignants l'occasion d'intégrer leurs recherches dans le programme professionnel.

3. L'atelier Projet complet est particulièrement bien structuré et des experts-conseils en génie y apportent une contribution importante. L'intégration de cours complémentaires, notamment des cours techniques, dans la rotation des ateliers du programme de baccalauréat contribue à combler l'écart entre la conception et l'expertise technique.

4. L'intention au cœur du projet de maquettes grandeur nature, centrale au cours ARC 2012 – Atelier d'architecture 4, est une exploration expérientielle/sensorielle du design qui offre une immersion substantielle dans les moyens de fabrication contemporains et la culture matérielle qui en résulte.

5. La culture de conception et fabrication numériques qui s'intègre progressivement à l'École permet aux étudiants de s'inscrire dans une pensée architecturale axée sur l'utilisation des technologies actuelles et émergentes.

6. L'équipe a été frappée par la qualité impressionnante de l'enseignement et de la recherche en histoire et en théorie, particulièrement dans les cours ARC 1101 et ARC 2104. L'équipe de visite salue également l'attention portée au patrimoine architectural du Québec dans le cours ARC 3104.

7. L'équipe de visite reconnaît l'importante contribution du cours ARC 3306 à l'introduction de la diversité culturelle et des perspectives mondiales et encourage l'école à considérer ce cours comme le point de départ d'un engagement plus grand face aux défis des contextes sociaux et culturels contemporains.

8. L'équipe d'enseignement à temps partiel est exceptionnellement talentueuse et engagée et constitue un atout inestimable pour l'École et ses étudiants.

5. Préoccupations de l'équipe

1. L'École a maintenu ses activités au meilleur de ses capacités dans un contexte qualifié de sous-financement systémique. L'équipe a relevé des signes avant-coureurs des répercussions à long terme qu'un tel sous-financement pourrait avoir sur la qualité et le développement du programme d'enseignement ainsi que sur la cohérence globale du programme. L'équipe est préoccupée par le modèle de financement actuel qu'elle juge insuffisant pour un programme professionnel en architecture.

2. L'École a connu une baisse rapide du nombre de professeurs depuis la dernière visite du CCCA. Bien que l'enseignement ait été donné de façon adéquate par un nombre croissant d'excellents chargés de cours (CDC) et chargés de formation pratique (CFP), l'équipe de visite est préoccupée du fait que cette situation a augmenté de façon importante les charges d'administration, de coordination et de développement du programme d'enseignement des professeurs restants et que cette situation soit insoutenable.

3. L'équipe est préoccupée par un manque de coordination et de supervision dans certains volets du programme d'enseignement, ce qui entraîne des lacunes importantes dans certains domaines, de la répétition de contenu dans des cours et un sentiment d'inconfort chez les chargés de cours qui se sentent laissés à eux-mêmes. L'équipe estime que ces éléments sont le résultat direct des préoccupations 1 et 2 susmentionnées.

4. L'équipe est préoccupée par le manque d'accès à un espace approprié pour l'exposition des travaux des étudiants, des recherches du corps professoral et des travaux des professionnels de la communauté locale et d'ailleurs. Le maintien d'un programme substantiel d'expositions et d'événements est essentiel pour permettre à l'École de développer et de maintenir des relations avec la communauté professionnelle et le public en général. Le comité croit également qu'un programme d'exposition est vital pour le développement des architectes. La situation risque de s'aggraver avec le déménagement prévu du Centre d'expositions et l'équipe s'inquiète qu'aucun plan ne soit en place pour gérer ce changement.

III. Conformité avec les conditions d'agrément

1. Auto-évaluation du programme

Le programme doit fournir une évaluation qui indique la mesure dans laquelle il remplit sa mission et réalise son plan stratégique

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le Rapport du programme en architecture (RPA) contient la documentation d'un processus d'autoévaluation rigoureux effectué en 2019. L'exercice a été encadré par l'initiative universitaire élargie sous la direction du vice-rectorat aux études. Au sein de l'École d'architecture et de sa faculté apparentée, le processus d'autoévaluation s'est poursuivi en 2020 et a porté sur un examen des éléments pédagogiques et curriculaires pris en compte au cours des cinq années de planification antérieures. Le processus s'est identifié au programme de baccalauréat et au programme de maîtrise et il a compris l'examen et l'apport des étudiants, du corps enseignant (à temps plein et à temps partiel) et d'autres parties prenantes. Les renseignements recueillis lors de l'autoévaluation ont mené à l'élaboration du plan stratégique.

2. Information du public

Le programme doit fournir au public une information claire, complète et précise et comprendre le texte qui suit dans sa documentation officielle :
« Au Canada, le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte»

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

L'information qui s'adresse au public est clairement présentée dans les documents et le site officiel de l'École d'architecture. L'information du document Conditions et durées d'agrément du CCCA est

présentée et distribuée aux nouveaux étudiants dès les séances d'accueil, et à chaque professeur à chaque début d'année universitaire. Les nouveaux enseignants reçoivent un envoi spécifique et le directeur prend la responsabilité d'informer les chargés de cours et de formation pratique. De plus, les professeurs incluent dans leurs plans de cours la fiche de CPÉ abordée ou approfondie à chaque cours depuis 2018.

3. Équité, diversité et inclusion

Le programme doit se conformer aux politiques provinciales et institutionnelles qui renforcent et clarifient les dispositions de la Charte des droits et libertés en matière d'équité sociale. Les politiques en place qui sont particulières à l'école ou au programme professionnel doivent être énoncées clairement, ainsi que les moyens par lesquels elles sont communiquées au corps professoral, aux étudiants et au personnel..

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le RPA fait état des lois, politiques, plans d'action de l'Université et règlements auxquels il est assujetti.

4. Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante

Le programme doit démontrer qu'il apporte un soutien aux étudiants; qu'il les encourage à réaliser leur plein potentiel pendant leurs études et plus tard dans leur carrière professionnelle; et qu'il offre un milieu relationnel ouvert aux différences culturelles. Le programme doit démontrer qu'il bénéficie de ses valeurs institutionnelles et qu'il y contribue.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le RPA démontre clairement l'information générale de la population étudiante du programme requise par les conditions d'agrément. Les exigences du CCCA envers les services offerts pour soutenir les étudiants sont toutes abordées dans le RPA, ainsi que les occasions offertes aux étudiants de travailler comme auxiliaires d'enseignement et de recherche. La venue de nombreux critiques, les occasions à l'étranger, les conférenciers et les événements sont bien décrits et offrent aux étudiants une grande diversité d'idées et d'approches professionnelles. Il est aussi reconnu que le Regroupement des étudiants en architecture (RÉA) joue un rôle essentiel pour la représentation des étudiants au niveau de la gouvernance et contribue fortement à la vie étudiante dans l'école d'architecture.

5. Corps professoral et autres ressources en personnel

Le programme doit démontrer qu'il dispose des ressources humaines adéquates pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un corps professionnel qualifié, un personnel administratif et un personnel de soutien en nombre suffisant, ainsi qu'une direction générale qui consacre au moins la moitié de son temps à l'administration du programme.

Atteint	Non-atteint
[]	[x]

Commentaires de l'équipe :

L'équipe est préoccupée par le fait que depuis la dernière visite, le corps professoral est passé de 20,5 à 15,5, malgré une légère augmentation du nombre d'étudiants. Les professeurs ont du mal à gérer les

tâches importantes d'enseignement, d'administration, de coordination, de développement et de recherche. Un plan est en place pour embaucher deux nouveaux professeurs au cours des deux prochaines années, cependant, deux autres professeurs ont annoncé des départs à la retraite imminents

6. Ressources matérielles et technologiques

Le programme doit fournir des ressources matérielles appropriées pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un espace en atelier à l'usage exclusif de chacun des étudiants à temps plein; des salles de cours et de séminaires qui conviennent à un enseignement didactique tout autant qu'interactif; un bureau à l'usage exclusif de chacun des membres à temps plein du corps professoral et des locaux pour les aides pédagogiques afférents.
Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources visuelles, numériques et de fabrication appropriées qui soutiennent une formation professionnelle en architecture.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

L'École d'architecture est située dans un bâtiment qu'elle partage avec le reste de la Faculté de l'aménagement. De façon générale, elle dispose de suffisamment d'espaces pour les ateliers, sauf pendant le trimestre d'automne qui requiert des réaménagements « créatifs » des aires d'ateliers pour pouvoir accueillir tous les étudiants beaucoup plus nombreux à ce trimestre.

Les locaux d'enseignement (classes) sont principalement situés dans le pavillon ou ailleurs sur le campus. Les professeurs ont mentionné le besoin d'espaces additionnels dédiés à la recherche, en particulier pour la fabrication d'assemblages à grande échelle. Les laboratoires informatiques et les ateliers de fabrication sont partagés avec les autres écoles et gérés par la Faculté.

L'équipe est préoccupée par le manque d'espace d'exposition du programme . Le déménagement prévu du centre d'exposition, qui est déjà partagé par les autres programmes, au campus MIL accentuera d'avantage cette situation, d'autant plus que l'école d'architecture n'est pas certaine de se voir affecté l'espace qui sera laissé vacant par le déménagement du centre d'exposition.

7. Ressources documentaires

Le programme doit fournir au corps professoral, aux étudiants et au personnel des ressources documentaires nombreuses, diversifiées et à jour, en appui à la recherche et à l'acquisition des compétences. Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources documentaires qui soutiennent une formation professionnelle en architecture et un accès aux bibliothécaires et aux professionnels des ressources visuelles et de la technologie de l'information qui offrent des services et de la formation et qui renforcent les compétences relatives à chacune de ces ressources.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

La bibliothèque de l'UdeM satisfait à la condition 3.7. Située dans le bâtiment de l'école d'architecture, elle offre de bonnes installations et du matériel adéquat pour les étudiants, les professeurs et le

personnel. Un sondage récent a révélé une satisfaction générale des utilisateurs à l'égard des ressources.

8. Ressources financières

Le programme doit avoir accès à un appui institutionnel et à des ressources financières suffisants

Atteint	Non-atteint
[]	[x]

Commentaires de l'équipe :

L'école a souffert, et continue de souffrir d'un sous-financement chronique. Le modèle de financement de l'école ne semble pas fournir des fonds suffisants pour répondre aux besoins d'un programme professionnel en architecture. Par conséquent :

- L'École a connu une baisse rapide du nombre de professeurs depuis la dernière visite du CCCA. Bien que l'enseignement ait été dispensé par un nombre croissant d'excellents CDC et CFP, l'équipe est préoccupée du fait que l'augmentation des charges d'administration, de coordination et de développement des programmes d'enseignement pour les professeurs restants a atteint des niveaux non soutenables.
- L'équipe est aussi préoccupée par le fait que 99 % du budget de l'école soit consacré aux coûts salariaux fixes, laissant très peu des ressources financières pour des projets spéciaux, pour soutenir des initiatives d'étudiants et de recherche ou pour gérer des dépenses imprévues.

9. Structure administrative

Le programme doit faire partie d'un établissement d'enseignement agréé par l'organisme responsable de l'agrément de l'enseignement supérieur dans la province. Le programme doit jouir d'un niveau d'autonomie comparable à celui des autres programmes professionnels pertinents dans l'établissement et suffisant pour lui permettre de se conformer aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

L'Université de Montréal est une université francophone de renommée internationale. L'École d'architecture est encadrée par le recteur, le doyen de la Faculté de l'aménagement et le directeur de l'École d'architecture. Elle partage des locaux avec l'École de design et l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage. Elle partage également les bureaux et les ressources administratives avec ces deux autres écoles. L'École a l'autonomie nécessaire pour prendre ses propres décisions concernant le corps professoral et le programme d'enseignement selon les protocoles de l'université.

10. Grades professionnels et curriculum

Le CCCA n'octroie l'agrément qu'à des programmes de grade professionnel en architecture. Un programme professionnel en architecture agréé par le CCCA se définit comme étant l'ensemble des études postsecondaires d'un étudiant sanctionnées par un grade universitaire professionnel donné, qui peut être un baccalauréat en architecture (B. Arch.) ou une maîtrise en architecture (M. Arch.).

Les programmes comprennent :

- *des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnés par à un diplôme de maîtrise en architecture obtenu après un baccalauréat préprofessionnel. Au Québec, la durée*

minimale des études professionnelles est de quatre ans après la réussite des études collégiales (CÉGEP) d'une durée de deux ans;
- *des études postsecondaires d'une durée minimale de six ans sanctionnées par une maîtrise en architecture et qui font suite à l'obtention d'un baccalauréat dans n'importe quelle discipline et qui comprennent au moins trois ans d'études professionnelles en architecture; ou*
- *des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par l'obtention d'un baccalauréat en architecture.*

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Faisant suite à deux années d'études collégiales, le cursus du programme à l'Université de Montréal consiste en un Baccalauréat en sciences, architecture (B. Sc., Arch.) qui est un programme préprofessionnel d'une durée de 3 ans PLUS un programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) de 1,5 an. Cela correspond à la norme minimale de quatre années d'études professionnelles exigées au Québec par le CCCA.

Les critères d'admission pour les programmes de baccalauréat et de maîtrise sont clairement définis, tout comme les critères d'admission au programme de maîtrise pour les candidats provenant d'autres universités.

La matrice fournit un aperçu simple et clair des programmes et de la manière dont ils correspondent aux critères de performance.

11. **Critères de performance**

Le programme doit démontrer une performance satisfaisante par rapport aux critères de performance du programme (CPP) et aux critères de performance de l'étudiant (CPÉ) décrits ci-dessous. Le CCCA ne précise pas la structure et le contenu des programmes pédagogiques ni les formes que peuvent prendre les preuves servant à démontrer la satisfaction des critères. Les programmes sont donc encouragés à élaborer des stratégies d'apprentissage et d'enseignement, de même que des méthodes et des outils particuliers pour satisfaire à ces critères.

Pour les CPP, la preuve de la performance peut prendre plusieurs formes qui ne se limitent pas aux cours et à leurs résultats. Le programme doit démontrer qu'il crée un environnement dans lequel ces critères sont satisfaits et décrire comment il y parvient.

Pour les CPÉ, la preuve de la performance doit inclure des travaux d'étudiants et leurs objectifs pédagogiques et des travaux demandés aux étudiants pour chaque cours. Pour répondre aux critères, le programme doit démontrer que tous ses diplômés ont atteint, au minimum, un niveau de réussite satisfaisant.

La liste des six CPP et des vingt-quatre CPÉ vise à favoriser une approche intégrée à l'apprentissage. L'ordre dans lequel ils sont présentés n'est aucunement lié à une pondération quelconque qui leur serait attribuée.

11.1 Critères de performance du programme

Le *programme* doit offrir à ses étudiants un curriculum bien conçu qui leur permet de suivre des *cours de culture générale*, des cours professionnels et des *cours à option*
Chaque CPP doit être traité dans un énoncé narratif détaillé et faire référence à la documentation justificative pertinente.

CPP 1. Développement professionnel

Le programme doit démontrer qu'il établit un dialogue avec la profession et qu'il expose les étudiants à un éventail de perspectives professionnelles et de cheminements de carrière, y compris la transition vers le stage et l'obtention du permis d'exercice.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le programme d'enseignement est fortement orienté vers l'enseignement en atelier. Pour permettre un encadrement adéquat, l'École fait appel à de nombreux professeurs invités et chargés de formation pratique (CFP) principalement issus de la pratique privée. Plusieurs professionnels agissent aussi comme chargés de cours au baccalauréat et à la maîtrise. La présence soutenue de ces praticiens tout au long du parcours des étudiants et la variété de leurs champs de compétence constituent la pierre d'assise du dialogue qui est établi entre les étudiants et la profession. L'Ordre des architectes semble aussi faire quelques interventions auprès des étudiants pour expliquer le processus d'accès à la profession.

Le cours obligatoire ARC 6830 – Pratique professionnelle (maîtrise) constitue aussi un bel outil pour permettre aux étudiants de se familiariser aux différentes perspectives professionnelles en pratique privée. Les cours de construction (ARC 1312 et ARC 2313) permettent aussi aux étudiants de comprendre certains aspects de la pratique privée et d'autres champs d'activités qui peuvent s'offrir à eux.

CPP 2. Formation en design

Le programme doit démontrer que l'éducation et la formation en design sont au cœur du curriculum et expliquer la place et la valeur qu'il y accorde, notamment en décrivant comment le curriculum en design conjugue les volets social, technique et professionnel du curriculum.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le programme démontre clairement que l'éducation et la formation en design sont au cœur de sa mission. Le programme s'organise principalement autour des ateliers de formation en design. Les sujets proposés dans ces ateliers permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances dans plusieurs aspects liés à l'architecture, y compris des notions liées aux aspects urbains, sociaux, esthétiques, environnementaux et techniques, pour ne nommer que ceux-là.

À la lumière des informations obtenues, le comité apprécie également la transversalité (synergie) visée entre les ateliers de conception et les cours magistraux. Cette cohésion entre théorie et mise en pratique démontre bien que l'éducation et la formation en design sont au cœur du curriculum.
De manière générale le CPP 2 est atteint.

CPP 3. Perspectives mondiales et gérance de l'environnement

Le programme doit démontrer qu'il englobe les divers contextes qui définissent l'architecture contemporaine, y compris les intérêts locaux, mondiaux et environnementaux.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
L'École d'architecture de l'Université de Montréal jouit du contexte unique d'un centre urbain qui agit comme un laboratoire vivant. Dans bon nombre d'activités éducatives, d'ateliers et de cours, le caractère cosmopolite de Montréal devient un sujet d'étude pour comprendre les relations entre les intérêts locaux, l'environnement et les perspectives mondiales.

La question de l'environnement est présentée comme faisant partie de la mission de l'École. Cette question est transversale et en conséquence, elle est prise en compte dans plusieurs cours et ateliers obligatoires et en particulier dans tous les cours de construction, dans l'atelier ARC 2012 en deuxième année du programme de baccalauréat, l'atelier ARC 6701 – Projet complet et le cours ARC 6711 – Pensée constructive.
De manière générale le CPP 3 est atteint.

CPP 4. Collaboration, leadership et engagement communautaire

Le programme doit démontrer qu'il soutient et qu'il favorise les dynamiques individuelles et de groupes efficaces, un esprit de collaboration et d'inclusion, un engagement communautaire et diverses approches au leadership.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Tout au long de leur parcours dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise, les étudiants sont appelés à réaliser des projets en atelier autant individuels que collectifs. Un sain équilibre semble être atteint entre ces deux modes de réalisation de projet pour permettre aux étudiants de développer des compétences individuelles tout en comprenant l'importance de développer des capacités d'écoute, de collaboration et de dialogue nécessaires au travail en équipe.

L'atelier AME 3030 multidisciplinaire et l'atelier 3020 Projet de conception intégrée (dans les deux cas des cours optionnel) permet aux étudiants de concevoir un projet conjointement avec des étudiants en ingénierie et design urbain. Bien que cet atelier soit optionnel, il témoigne bien de l'engagement de l'École à promouvoir l'acquisition des compétences permettant un travail

d'équipe optimal. Plusieurs cours théoriques permettent aussi aux étudiants de travailler en équipe et de développer leurs capacités à collaborer.

Le comité constate que plusieurs professeurs, cours et ateliers (obligatoires et optionnels) promeuvent l'engagement communautaire en architecture et les différentes formes de leadership qui permettent à l'architecte de contribuer à la société.

De manière générale le CPP 4 est atteint.

CPP 5. Connaissances techniques

Le programme doit démonter qu'il tient compte des aspects techniques fondamentaux et émergents de la construction des bâtiments.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les aspects techniques fondamentaux et émergents de la construction du bâtiment sont couverts dans les cours obligatoires des deux premières années du programme de baccalauréat qui comprennent sept cours totalisant 21 crédits : ARC 1311; ARC 1312; ARC 2313; ARC 2321; ARC 2314; ARC 5314 et ARC 2012. La formation obligatoire se poursuit dans le programme de maîtrise avec le cours ARC 6711 Pensée constructive et l'atelier ARC 6701 Projet complet. Cette formation technique reliée à la construction est complétée par les cours ARC 6832 Sécurité du bâtiment qui traite des normes du bâtiment et ARC 6831 Architecture et immobilier qui traite de programmes fonctionnels et techniques. Tout en transmettant des connaissances techniques aux étudiants, le programme met l'emphase sur la compréhension de la matérialité et comment elle contribue à la qualité architecturale à toutes les phases de la conception, du détail d'architecture initial aux détails de construction. De plus, l'École intègre les aspects fondamentaux de l'architecture durable dans tout le programme.
De manière générale le CPP 5 est atteint.

CPP 6. Étendue de la formation

Le programme doit démontrer qu'il offre aux étudiants une occasion de suivre des cours de culture générale et des cours à option pour leur permettre d'acquérir une vaste compréhension des connaissances humaines et d'étudier plus à fond des sujets faisant partie de la discipline de l'architecture.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les étudiants du baccalauréat doivent s'inscrire à un cours au choix qui correspond généralement à un cours d'un programme autre qu'en architecture. Les étudiants de la maîtrise ont aussi la possibilité de suivre un cours au choix. Cette limite de deux cours à l'extérieur du programme d'architecture tient compte de la formation de deux ans au CÉGEP qui couvre largement les aspects de culture et de connaissances générales requise par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
Le choix de cours optionnels au sein du programme est beaucoup plus vaste et l'École permet aux étudiants d'éveiller leurs propres intérêts par rapport à la discipline et de bâtir leur identité

personnelle. Dans le programme de baccalauréat, 21 des 95 crédits sont optionnels. Dans celui de maîtrise, 24 crédits sur 45 le sont; les activités sont reliées aux thèmes proposés pour les ateliers ARC 6801 et ARC 6802 et le séminaire ARC 6803.
De manière générale le CPP 6 est atteint.

11.2 Critères de performance de l'étudiant

A. Design

A1. Théories, précédents et méthodes de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'exprimer clairement un processus de conception ancré dans la théorie et la pratique, une compréhension des principes et des méthodes de conception et l'analyse critique des précédents architecturaux.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Cette capacité d'expression a été démontrée dans les cours ARC 1011, 1012, 2011, 2012. Dans les groupes de thèse, les étudiants démontrent clairement leur capacité à utiliser ces compétences. L'utilisation des précédents est particulièrement forte tout au long du programme.

A2. Habiletés en design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'appliquer des théories, des méthodes et des précédents de design à la conception, à la configuration et au design de bâtiments, d'espaces, d'éléments du bâtiment et de composantes tectoniques.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Ces habiletés ont été démontrées dans les cours ARC1011, 1012, 2011, 2012, Ateliers optionnels, ARC 6701 et dans les groupes de thèses thématiques

A3. Outils de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'utiliser la grande diversité d'outils de design à la disposition de la discipline architecturale, y compris un éventail de techniques pour la représentation en deux et en trois dimensions, la conception par ordinateur, la modélisation, la simulation et la fabrication.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Les cours ARC 1011, 1012, 1215, et 2214 enseignent les connaissances de base des outils de design qui sont ensuite approfondis dans les projets d'atelier du programme. Ces derniers démontrent que les étudiants développent une capacité de représentation graphique utilisant une multitude d'outils numérique en 2D et 3D. Le projet de résilles du cours ARC 2012 met en évidence une habileté de l'étudiant à la fabrication de maquettes à l'échelle 1:1.

A4. Analyse d'un programme

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération un programme complexe pour un projet architectural qui tient compte des besoins du client et des utilisateurs, des précédents appropriés, des besoins en espace et en équipements, des lois applicables et des critères de sélection de l'emplacement et d'évaluation du concept.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les ateliers 2011 et 2012 du programme de baccalauréat, ainsi que l'atelier de maîtrise 6701 démontrent l'atteinte du critère A4. Tous les ateliers montrent une prise en compte réelle des précédents, tant contemporains qu'historiques.

Deux années de projets dans l'atelier 2011 révèlent une complexité accrue du programme depuis la première année. Les projets sont situés en milieux urbains, tiennent compte des règlements en vigueur et satisfont aux besoins des clients et des utilisateurs. Les projets de l'atelier 2012 ont démontré qu'une analyse semblable du programme était effectuée.

Les projets de l'atelier 6701 – montrés sur quatre ans – révèlent des niveaux de complexité plus élevés pour les projets en zones urbaines et suburbaines. Les professeurs définissent clairement les programmes et les objectifs et les étudiants atteignent ces objectifs.

A5. Contexte et aménagement du site

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération les caractéristiques du site, y compris les contextes urbain, non urbain et réglementaire; la topographie; les systèmes écologiques; les conditions climatiques; et l'orientation du bâtiment dans l'élaboration d'un projet de conception architecturale.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les ateliers 2011, (3019, 3020 - à option) ainsi que 6701 (projets de 2016-2019) démontrent que le critère relatif au contexte et à l'aménagement du site est satisfait. La complexité des programmes s'est accrue et les étudiants ont réalisé des progrès au cours des trois années d'études (deuxième, troisième et quatrième années) dans l'acquisition de leurs compétences et capacités.

La variété des projets qui vont de la résidence unifamiliale à de grands immeubles à usages multiples sur des terrains urbains et suburbains prouve une exposition croissante aux complexités liées à la réalisation d'un projet incluant les exigences réglementaires, les contraintes topographiques, les vues, l'orientation, l'apport optimal de lumière naturelle, etc.

A6. Design urbain

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération le contexte urbain élargi de l'architecture du bâtiment; son schéma de développement et ses morphologies spatiales, de même que les infrastructures et les systèmes environnementaux et écologiques, afin de comprendre les instruments réglementaires qui régissent ce contexte; les incidences au sens plus large des décisions architecturales sur l'évolution des villes et l'impact de l'urbanisme sur le design.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Ce critère a été démontré par les deux projets mentionnés du cours ARC 2011 qui illustrent un fort engagement à concevoir une architecture dans les multiples contextes urbains qui sous-tendent l'aménagement de la ville.

A7. Conception des détails
L'étudiant doit démontrer une capacité d'évaluer, comme faisant partie intégrante du design, les combinaisons appropriées de matériaux, de composantes et d'assemblages dans le développement des éléments architecturaux détaillés par le dessin, la modélisation ou les prototypes grandeur nature.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Une forte capacité à traduire des idées en solutions techniques a été démontrée dans les cours ARC 2314, 2012, 6701 et 6711.

A8. Documentation du design
L'étudiant doit démontrer une capacité de documenter et de présenter le résultat d'un projet de design en utilisant divers médias architecturaux, y compris les documents servant à la construction, les dessins et les devis.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Une forte capacité à déployer une gamme élargie et appropriée de techniques de représentation pour documenter les intentions d'un projet a été démontrée dans les cours ARC 2314, 2012, 6701 et 6711.

B. Culture, communications et pensée critique

B1. Pensée critique et communication
L'étudiant doit démontrer une capacité de soulever des questions claires et précises; de consigner et d'évaluer de l'information et d'en faire une analyse comparative; de résumer les conclusions d'une recherche et de tester des solutions de rechange éventuelles par rapport à des critères et à des normes pertinents; de tirer des conclusions bien étayées par rapport à un projet particulier ou à une tâche donnée; et de s'exprimer clairement par écrit, oralement ou à l'aide des médias visuels sur les questions reliées à la discipline architecturale pour communiquer avec les membres la profession et du grand public.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les cours ARC 2104 et ARC 3305 démontrent que les étudiants sont appelés à développer leur pensée critique et leur capacité à la communiquer et à les approfondir davantage dans les différents thèmes abordés dans le programme de maîtrise.

B2. Histoire de l'architecture

L'étudiant doit avoir une compréhension de l'histoire de l'architecture et du design urbain par rapport aux facteurs culturels, politiques, écologiques et technologiques qui en ont influencé le développement.

Atteint	Non-atteint
[]	[x]

Commentaires de l'équipe :

Les cours ARC 1101 – Histoire générale de l'architecture, ARC 1102 – Histoire de l'architecture moderne jusqu'au milieu des années 1930, ARC 3104 – Histoire de l'architecture au Québec et ARC 3305 – Architecture et stratégies urbaines aux 20e et 21e siècles démontrent l'étude générale de l'histoire de l'architecture. Toutefois, l'équipe a trouvé des lacunes importantes dans les domaines de l'architecture médiévale, de l'architecture depuis 1945 et des traditions architecturales non occidentales.

L'équipe est particulièrement préoccupée par le fait que la faiblesse des études dans les traditions non occidentales a été signalée comme un problème dans le RÉV de 2014.

B3. Théorie de l'architecture

L'étudiant doit avoir une compréhension des cadres conceptuels et théoriques et des façons selon lesquelles ils ont façonné l'architecture et le design urbain.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les cours ARC 1101, ARC 2104, ARC 3305, ARC 3306 et ARC 6711 ont démontré cette compréhension. Malgré l'absence d'une étude exhaustive de la théorie de l'architecture contemporaine, les questions d'intérêt actuelles sont examinées en profondeur dans les ateliers optionnels de la troisième année et dans le cours ARC 6803. Tous ces cours ont démontré que le critère est atteint

B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales

L'étudiant doit avoir une compréhension des divers besoins, valeurs, normes de comportement et modèles sociaux et spatiaux propres à différentes cultures et à différents individus dans le monde, ainsi que des incidences de cette diversité sur les responsabilités et les rôles sociétaux des architectes.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le cours ARC 3306 répond clairement aux exigences de ce critère. Les études des précédents qui sont réalisées dans le cadre des ateliers permettent aux étudiants d'avoir une compréhension plus diversifiée de l'architecture mondiale et de faire une mise en relation avec les projets plus locaux.

B5. Systèmes écologiques

L'étudiant doit avoir une compréhension des écologies dans un sens large qui guident le design des bâtiments et de leurs systèmes et des interactions entre ces écologies et les décisions de conception.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Les théories d'urbanisation abordées dans le cours ARC 3305 aident à mettre en perspective les théories de l'architecture et de la ville. En complément, le cours ARC 3306 ajoute une perspective globale au sujet d'écologie humaine visée dans un contexte mondial élargi qui n'est pas centré sur la perspective européenne ou nord-américaine.

C. Connaissances techniques

C1. Systèmes de réglementation

L'étudiant doit avoir une compréhension des codes du bâtiment, des règlements et des normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Le cours ARC 6832 – Sécurité du bâtiment fournit suffisamment de documentation pour aider les étudiants à comprendre les codes du bâtiment; tandis que les autres cours qui approfondissent ce critère, notamment le cours ARC 6701 – Projet complet, démontrent certains aspects de la compréhension des normes qui s'appliquent à un bâtiment et à un emplacement donnés. Le cours ARC 2011 offre quant à lui des exemples spécifiques de l'apprentissage des normes de conception universelle et des principes qui guident la conception et la sélection des systèmes liés à la sécurité des personnes.

C2. Matériaux

L'étudiant doit avoir une compréhension des codes du bâtiment, des règlements et des normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :
Il y a suffisamment d'exemples dans les travaux présentés pour démontrer que ce critère est atteint par les cours ARC 1311, ARC 2313, ARC 2314 et ARC 2012. De plus, le cours ARC 6701 – Projet complet démontre la synthèse des critères élaborés dans les cours préalables.

C3. Systèmes structuraux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes du comportement des structures soumises à des forces gravitationnelles, sismiques et latérales, y compris la sélection et l'application des systèmes structuraux appropriés.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les systèmes structuraux sont bien abordés en enseignés dans les cours ARC 2313, ARC 2321 et ARC 4324; et bien que le cours ARC 6701 Projet complet démontre certains éléments

de détails et d'intégration structuraux, il y a des lacunes au niveau de l'intégration structurale globale (c.-à-d., lignes de quadrillage).

C4. Systèmes de l'enveloppe

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base utilisés dans la conception des systèmes de l'enveloppe des bâtiments et des assemblages connexes sur les plans de la performance fondamentale, de l'esthétisme, de la durabilité, de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Il y a suffisamment d'exemples dans les travaux présentés pour démontrer que ce critère est atteint dans les cours ARC 2313, ARC 2314, ARC 2012 et ARC 6711. Le cours ARC 6701 – Projet complet démontre la synthèse des critères élaborés dans les cours préalables.

C5. Systèmes environnementaux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base qui guident la conception des systèmes actifs et passifs de modification de l'environnement intérieur des bâtiments; des questions soulevées par la coordination de ces systèmes dans un bâtiment; de la consommation d'énergie et des outils appropriés d'évaluation de la performance; et des codes et règlements qui régissent leur application dans les bâtiments.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

La compréhension des principes de base des systèmes environnementaux est introduite à grande échelle dans le cours ARC 1312 et semble s'approfondir jusqu'à ce que les étudiants suivent le cours ARC 6711 – Pensée Constructive. Plusieurs cours utilisent des outils de modélisation de la performance des bâtiments, comme le cours ARC 2314 qui démontre l'analyse de la performance des projets et offre la possibilité d'apporter des modifications aux projets sur la base des résultats de cette analyse.

D. Design complet

D1. Design complet

L'étudiant doit démontrer une capacité de produire un design architectural à partir d'un concept, d'un programme de bâtiment et d'un site, qui intègre globalement les facteurs contextuels, les systèmes structuraux et environnementaux, les enveloppes et assemblages du bâtiment, les exigences réglementaires et la gérance de l'environnement

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Les cours ARC 2012 et ARC 2314 ont démontré partiellement l'atteinte de ce critère, alors que les projets de conception du cours ARC 6701 l'ont pleinement démontré.

E. Pratique professionnelle

E1. La profession d'architecte

L'étudiant doit avoir une compréhension de l'organisation de la profession, de la ou des Lois sur les architectes et des règlements qui en découlent, du rôle des organismes de réglementation de la profession (les ordres d'architectes), du parcours menant à l'obtention du permis d'exercice, y compris le stage en architecture, et des droits et responsabilités réciproques des stagiaires et des employeurs.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le cours 6830 - Pratique professionnelle démontre l'atteinte du critère E1. Le cours hebdomadaire de trois heures est présenté par un architecte local qui jouit du soutien supplémentaire de plusieurs autres architectes en exercice de Montréal.
Les grandes lignes du cours, la bibliographie, les projets, les tests ainsi que les travaux des étudiants démontrent clairement une compréhension de la profession d'architecte et des codes et règlements en vigueur.

E2. Responsabilités éthiques et légales

L'étudiant doit avoir une compréhension des questions éthiques inhérentes à la formation du jugement professionnel; de la responsabilité légale de l'architecte en vertu des lois, des codes, des règlements et des contrats reliés à l'exercice de l'architecture; des droits de propriété intellectuelle; et du rôle de sensibilisation par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et culturels.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le cours 6830 – Pratique professionnelle démontre l'atteinte du critère E2. Le plan du cours, les objectifs et l'évaluation du travail des étudiants expliquent et testent les principaux aspects de la profession d'architecte. Les aspects juridiques de la profession sont enseignés en coopération avec un avocat local en exercice.

E3. Modes d'exercice de la profession

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de bases et des types d'organisations des bureaux d'architectes, y compris la gestion financière, la planification opérationnelle, l'entrepreneuriat, le marketing, les négociations, la gestion de projet et l'atténuation des risques, ainsi qu'une compréhension des tendances qui ont des incidences sur la pratique.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le cours ARC 6830 – Pratique professionnelle démonte clairement l'atteinte de ce critère. En complément de ce cours qui couvre une grande partie des volets qui se rattachent aux activités en pratique privée, les nombreux professeurs invités (atelier ou chargés de cours) contribuent eux aussi à transmettre une partie de leurs connaissances sur les enjeux liés à la pratique (cela

n'est pas démontré explicitement, mais il est fait mention de la grande contribution des professionnels qui sont appelés à participer à la formation dans le critère CPP 1). Le cours ARC 6831 traite des aspects plus économiques d'un projet et n'apparaît pas si pertinent pour ce critère contrairement à ce qui est mentionné dans les explications de la direction.

E4. Contrats utilisés dans la profession

L'étudiant doit avoir une compréhension des divers contrats utilisés dans la pratique de l'architecture.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

Le critère E4 est principalement couvert par le cours ARC 6830 (séance 11). Ce cours était donné auparavant par plusieurs architectes en pratique privée qui se partageaient la tâche sous la supervision d'un professeur. La nouvelle mouture (un seul professeur avec un invité) semble bien meilleure et constitue une belle amélioration

Bien que le cours ARC 6831 traite des documentations contractuelles liées à l'immobilier, de leur gestion et des dialogues client architectes, ce cours semble moins spécifiquement lié au critère E4, mais il est tout de même très pertinent.

E5. Gestion de projet

L'étudiant doit avoir une compréhension des relations entre les divers intervenants du processus de conception; des méthodes de sélection des experts-conseils et de la formation d'équipes; des aspects économiques du bâtiment et des stratégies de contrôle des coûts; de l'élaboration de plans de travail et de calendriers de projets; et des modes de réalisation des projets.

Atteint	Non-atteint
[x]	[]

Commentaires de l'équipe :

L'atteinte du critère E5 est principalement démontrée par le cours ARC 6831 Architecture et immobilier qui semble très pertinent. Le cours ARC 6830 permet aussi d'apporter de belles connaissances en gestion de projet, puisqu'il est structuré principalement autour du Manuel canadien de pratique de l'architecture.

IV. Annexes

Annexe A: Introduction au programme

Ce qui suit est tiré à partir du rapport du program en architecture

1. Bref historique de l'Université de Montréal

L'Université de Montréal est née d'un projet éducatif. Et, au fil d'une histoire qui se construit depuis plus de 135 ans, elle est devenue un projet de société. Voici quelques jalons de son histoire

- 1878-1919 - Naissance d'une université
- 1919-1943 - Les années sombres
- 1943-1965 - L'âge de raison
- 1965-1985 - Croissance et modernisation
- 1985-2006 - Histoire de savoir

L'historique de l'Université de Montréal est disponible au https://www.umontreal.ca/l-udem/#histoire

2. Mission de l'établissement

Université publique à forte intensité de recherche, l'Université de Montréal prépare ses étudiants à une vie professionnelle et citoyenne engagée au bénéfice de la société et du monde.
À l'image de Montréal, première ville universitaire en Amérique, l'Université de Montréal propose un milieu original tourné vers la création, les sciences, la culture et les langues. Elle offre un environnement de formation et de recherche solide et innovant et un milieu socioculturel animé et diversifié.

Vision
L'Université de Montréal misera sur l'innovation et l'impact de ses activités pour préparer les générations de demain à se réaliser et à affronter les défis de nos sociétés complexes. Elle offrira une expérience exceptionnelle d'apprentissage à ses étudiants et accompagnera les diplômés tout au long de leur vie.

Elle comptera sur une étroite relation entre l'enseignement et de la recherche, ainsi que sur ses collaborations avec de nombreux partenaires, dans le but de soutenir les membres de sa communauté pour qu'ils soient de véritables acteurs de changement dans le monde.

Valeurs
Depuis sa fondation en 1878, l'Université de Montréal s'est bâtie sur un ensemble de valeurs qu'elle continue aujourd'hui d'actualiser à la lumière des enjeux du XXIe siècle.
Les membres de la communauté partagent les valeurs institutionnelles suivantes :
• Liberté académique
• Collaboration et collégialité
• Diversité et équité
• Ouverture et respect
• Engagement
• Audace
• Intégrité
• Intérêt public

3. Histoire du programme

Histoire de l'École d'architecture

Jusqu'au XIXe siècle, il n'y a pas eu de véritable enseignement de l'architecture au Québec. On accédait à cette profession après une longue période d'apprentissage chez un praticien. Au mieux, on suivait quelques cours de dessin et de construction à l'École des Arts et Manufactures ou, à partir de 1878, à l'École Polytechnique de Montréal.
À la fin du XIXe siècle, la rude concurrence à laquelle les architectes québécois étaient soumis, notamment par leurs collègues américains, a provoqué la création de l'Association des architectes de la province de Québec (1890). Celle-ci a tout de suite travaillé à l'établissement d'un enseignement supérieur de l'architecture afin de pouvoir démontrer la compétence de ses membres. C'est à son instigation qu'ont été successivement créés les départements d'architecture de l'Université McGill (1896) et de l'École Polytechnique de Montréal (1907), tous deux sur le modèle de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, par d'anciens étudiants de celle-ci. Affiliée à l'Université de Montréal en 1919, l'École Polytechnique de Montréal dispensait surtout un enseignement sensible aux nécessités matérielles et fonctionnelles, ouvert aux innovations techniques. Les préoccupations esthétiques des architectes y étaient d'autant plus brimées qu'ils étaient formés à l'écart des autres disciplines artistiques. À ce point qu'en 1923, il apparut préférable de rattacher le département d'architecture à l'École des Beaux-Arts nouvellement créée, afin de lui donner un cadre plus conforme à la tradition.

Marquées par la crise économique de 1929-1936 et par la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les années suivantes ébranlèrent rapidement cet ordre traditionnel et firent apparaître la nécessité d'une réforme en profondeur de l'enseignement de l'architecture. L'instauration d'une École d'architecture indépendante (1959) n'y ayant pas suffi, le Comité d'enquête Lamontagne (1963) en recommanda le retour dans le giron de l'Université de Montréal (1964), où l'École pourrait bénéficier de nouveaux rapports avec les disciplines des sciences humaines.

En 1968, l'École d'architecture et l'Institut d'urbanisme s'associaient pour former la Faculté de l'aménagement sous l'égide de son premier doyen, monsieur Guy Desbarats. Dans ce nouveau cadre, l'École prit à sa charge la création des programmes d'architecture de paysage et de design industriel, lesquels sont depuis devenus des départements autonomes au sein de la même Faculté (1978). Entre-temps, les remous politiques, économiques et socioculturels qui ont secoué la société nord-américaine à la fin des années 1960 et au début des années 1970 ont provoqué un vaste questionnement sur le rôle de l'architecte et sur sa formation.
Sous la direction de messieurs Jean-Luc Poulin (1968-1971) et Serge Carreau (1971-1975), le programme de l'École a alors été élargi considérablement. À l'instar des autres écoles, les structures universitaires étaient contestées par les étudiants et par les enseignants.

À partir de 1976, le système des ateliers en vigueur à l'École fut remplacé par une série d'« unités » structurées autour des préoccupations particulières des enseignants et regroupant des étudiants de deuxième, troisième et quatrième années. Le système des « unités » offrait aux étudiants un choix d'ateliers d'architecture très variés portant sur des thèmes précis comme l'industrialisation (TSB), l'innovation technique (ITF), l'écologie (GRACE), la topologie structurale, la relation personne-environnement. D'autres ateliers se penchaient sur des thèmes liés à l'enracinement de l'architecture dans la ville, comme l'architecture urbaine (AU), l'habitat populaire urbain (HPU), et le patrimoine architectural (GRASH). Ces recherches questionnant l'objet du projet dans la spécificité de sa condition nord-américaine et l'originalité de la culture montréalaise ont instauré une tradition qui particularise toujours cette institution.
Cet élargissement a entraîné une diversification d'intérêts spécialisés, provoquant inévitablement un débat sur ce qui devait constituer la formation de base obligatoire, tout en favorisant la mise en place des

programmes de maîtrise en aménagement et en restauration, rénovation, recyclage. Cette réforme entreprise sous la direction de Jean-Claude Marsan (1978-1979) a fait l'objet d'une première évaluation interne à l'occasion d'un colloque organisé en 1980 par Len Warshaw, alors directeur intérimaire. Suivant les recommandations de ce colloque, les efforts ont été placés à l'enseigne de la valorisation et de la consolidation des acquis (Jean Ouellet, directeur, 1980-1985).
Par la suite, le contexte économique difficile a conduit à un important effort de rationalisation et de redéploiement des ressources pour pouvoir répondre aux nouveaux besoins. L'élaboration d'un plan quinquennal de développement, en 1986 (Louis C. Pretty, directeur, 1986-1989), constituait un premier effort de rationalisation.

Au cours des dix années suivantes, sous la direction de Roger-Bruno Richard (1989-1999), de nouveaux rapports se sont établis avec le milieu professionnel local et international, dont plusieurs membres ont été associés à l'enseignement de l'École, à titre de conférenciers, de chargés de formation pratique ou de professeurs invités : création de l'Atelier triptyque - ARC3014 (trois courts projets sous la direction de professeurs renommés invités), actualisation du programme professionnel en architecture en fonction des critères nord-américains d'agrément, orientation vers de nouvelles formes de pratique dans le cadre des Ateliers thématiques et multiplication des échanges avec d'autres écoles à l'étranger.
Des liens ont été établis avec le Centre Canadien d'Architecture (CCA) notamment par la création de l'Institut de recherche en histoire de l'architecture (IRHA), regroupant l'Université de Montréal, l'Université McGill, le CCA et, plus récemment, l'Université Concordia.
Le projet d'agrandissement et d'aménagement du Pavillon de la Faculté de l'aménagement conçu par les architectes Saucier+Perrotte / Menkes, Shooner et Dagenais, un projet qui s'est vu décerner plusieurs prix de reconnaissance pour l'excellence de son architecture, a permis de réorganiser l'ensemble des activités de façon plus fonctionnelle et plus adéquate ainsi qu'en témoignait le rapport d'évaluation de 1998. Sous la direction de Roger-Bruno Richard, l'actualisation du programme pour répondre aux normes d'agrément nord-américaines (1994) a suscité une réflexion sur l'étroitesse du programme du baccalauréat (120 crédits) de quatre années. D'où un nouveau programme comportant un baccalauréat préprofessionnel de 90 crédits (3 ans, soit la durée usuelle d'un baccalauréat au Québec où les étudiants complètent 13 années d'études avant d'accéder à l'Université) et une maîtrise en architecture de 45 crédits (1,5 an) permettant à l'étudiant de choisir un des six blocs de cours spécialisés correspondant à de nouvelles formes de pratique : trois de ces blocs spécialisés sont alors alimentés par une option correspondante de la M.Sc.A en aménagement (Conservation de l'environnement bâti, Montage et gestion de projets d'aménagement et Conception, modélisation,
fabrication assistées par ordinateur) et les trois autres sont des créneaux spécifiques où l'École d'architecture s'est bâtie une renommée importante depuis longtemps (Design architectural, Architecture urbaine et Systèmes constructifs). Cette proposition a été entérinée par les autorités de l'Université au printemps 1998.

En 1999, le CCCA émet un avis favorable pour l'agrément des programmes offerts par l'École d'architecture, soit le baccalauréat en architecture qui a cessé d'admettre des étudiants en septembre 2000 et les nouveaux programmes issus de la transformation du cheminement de la formation professionnelle : le baccalauréat en design architectural, suivi de la maîtrise en architecture.

Sous la direction de Georges Adamczyk (1999-2007), ces nouveaux programmes sont mis en place après que l'Université eut obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Office des professions. Ceci marque l'occasion d'un renouveau pédagogique dans le cadre d'une stratégie favorisant l'intégration des nouvelles technologies, la contribution des meilleurs professionnels aux enseignements de l'École, le recrutement de nouveaux professeurs reconnus pour l'excellence de leur enseignement et de leur

recherche, l'internationalisation et le développement de la recherche en particulier dans le domaine de la conception architecturale.

De plus, l'École aura bénéficié, durant cette période, d'un accroissement significatif de son budget d'opération et de près de 500 000 $ de dons en vue de créer de nouvelles bourses et de soutenir des activités spéciales. En avril 2004, les derniers diplômes professionnels de bachelier en architecture sont accordés. Dès septembre 2004, l'École entreprend de célébrer le 40e anniversaire de son entrée à l'Université de Montréal. Différentes activités sont organisées tout au long de l'année pour se terminer par la remise d'un doctorat honoris causa à Bernard Tschumi.
En 2005, une Chaire de recherche du Canada de niveau 1 est attribuée à Christina Cameron. Les travaux effectués par Christina Cameron dans le cadre sa Chaire de recherche en patrimoine bâti portent sur la problématique de la perception évolutive de la notion de patrimoine culturel et de la signification qui en résulte aujourd'hui, de même que sur les conséquences de cette évolution sur les processus de conservation, de mise en valeur et de gestion. Lancé en 2006, le Catalogue des concours canadiens (CCC) est un moteur de recherche conçu sur une initiative du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP), sous la direction de Jean-Pierre Chupin, dans le but
de rendre publique une partie essentielle de sa base de données documentaire. Le LEAP a ensuite exporté la technologie qu'il a développée pour l'appliquer à l'archivage des concours EUROPAN-France.

En 2007, l'arrivée de Anne Cormier à la direction amorce une tendance consolidée par l'engagement de plusieurs professeures à l'École et la nomination d'autres directrices ailleurs au pays. Si la situation financière difficile de l'Université ralentit quelque peu les activités internationales de l'École au cours de l'année suivante, la recherche subventionnée en architecture connaît un essor remarquable. Cet essor s'explique principalement par le travail d'équipe des professeurs réunis dans les groupes de recherche dont la synergie a permis d'établir de solides expertises reconnues internationalement.

À l'automne 2008, le programme de baccalauréat, désormais intitulé Baccalauréat en sciences, Architecture, passe de 90 à 95 crédits en raison notamment de l'introduction de trois cours de 1 crédit (Intégration 1, 2 et 3) qui favorisent l'intégration horizontale et verticale des apprentissages. Les modifications visent principalement à renforcer l'enseignement de la construction dans une perspective de compréhension globale du projet d'architecture.
À partir de 2009, l'École contribue au nouveau programme de formation continue de l'OAQ que ce soit dans le cadre d'activités spécialement organisées pour le programme ou encore en proposant aux membres de l'Ordre de participer à des colloques ou conférences reconnues par l'OAQ.
La Commission des études de l'Université de Montréal a adopté en juin 2007 un protocole d'évaluation périodique des programmes d'études qui définit les orientations et les étapes du processus selon un cycle de 10 ans. Les programmes de l'École d'architecture sont évalués en 2010-2011 suivant ce nouveau protocole. Cela a mené, à partir des années 2011 et 2012 à une réflexion approfondie sur la discipline, sur la profession et sur l'enseignement de l'architecture à la maîtrise et à un projet de refonte majeure de la M.Arch.

En mars 2011, l'École a accueilli, conjointement avec l'École d'architecture de l'Université McGill, la 99e conférence annuelle de l'Association of Collegiate Schools of Architecture (ACSA) sous le titre Where do you stand? qui a réuni un grand nombre de participants de l'Amérique du Nord. Ce fut une excellente occasion de rayonnement pour l'École, ce colloque offrant une très importante vitrine.
Cette même année, l'Université de Montréal crée une Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture. Le professeur Jean-Pierre Chupin en est le titulaire. Cette chaire très active à l'étranger organise d'importants colloques qui contribuent significativement à la

reconnaissance de l'École au plan international ainsi qu'à la pérennité du Catalogue des concours canadiens.

À partir de septembre 2011, les étudiants ont pu profiter d'un tout nouvel atelier de fabrication numérique équipé d'un appareil de découpe laser numérique auquel a été ajouté, en septembre 2012, un second appareil de découpe laser ainsi qu'une fraiseuse à contrôle numérique. Un simulateur de ciel nuageux a été construit à l'instigation de Valérie Mahaut.
Au printemps 2012, les activités d'enseignement de l'École ont été perturbées par une grève étudiante s'étendant à l'échelle du Québec. Les étudiants de l'École se sont mis en grève le 3 mars 2012 et ne sont retournés en classe que le 16 mai. Les mesures de rattrapage se sont répercutées sur le calendrier 2012-2013. L'École a adopté l'horaire différé autorisé par l'Université afin de pouvoir accueillir à l'automne de nouveaux étudiants de niveau collégial ou universitaire dont les cours avaient été suspendus en mai par décision ministérielle et qui ne termineraient le trimestre d'hiver 2012 qu'à la fin du mois de septembre 2012. Aussi, en 2012-2013, le trimestre d'automne a été condensé en 14 semaines, les cours débutant le 1er octobre et se terminant le 18 janvier sans semaine d'activités libres. Le trimestre d'hiver s'est, quant à lui, déroulé sur 15 semaines, du 21 janvier au 10 mai, incluant une semaine d'activités libres.

En 2012-2013, l'École est demeurée très active proposant comme par le passé plusieurs colloques, conférences et expositions, dont VIVE LA VILLE ! HOMMAGE À MELVIN CHARNEY PAR SES ÉLÈVES. Cette exposition organisée à la mémoire du regretté Melvin Charney a été l'occasion d'une contribution formidable de diplômés et de professeurs de l'École et de leurs retrouvailles. L'hommage à ce professeur marquant qui a contribué au rattachement de l'École d'architecture à l'Université de Montréal en 1964 s'est prolongé au printemps, alors qu'il a reçu, à la proposition de professeurs de l'École et à titre posthume, la médaille du mérite de l'OAQ.

Au 1er juin 2015, Jacques Lachapelle a succédé à Anne Cormier à la direction de l'École. Dès son entrée en poste, celui-ci s'est penché sur le projet de refonte de la M.Arch. Adopté au début de l'année 2016, le nouveau programme a été appliqué l'automne suivant et a fait l'objet d'un suivi attentif. La maîtrise comporte deux volets. Un, la révision de l'enseignement du projet complet. Deux, la révision des activités menant au projet de fin d'études, le projet thèse. À cet égard, les changements visent à offrir un cadre pédagogique qui contribuera à répondre aux rapides mutations des enjeux sociétaux et disciplinaires en architecture. La réforme se fonde sur la conviction que le milieu professionnel est lui-même engagé dans la recherche de solutions innovantes face aux nouveaux défis tels que la durabilité, les flux d'information, les avancements technologiques, les
enjeux éthiques et les enjeux de mondialisation. Par conséquent, la pédagogie prône un enseignement collaboratif entre professeurs-chercheurs universitaires et professionnels invités. Enfin, le programme contribue au développement des activités d'internationalisation offertes aux étudiants en architecture. En effet, les professeurs responsables de thèmes et d'équipes d'enseignants ont organisé des voyages d'études en lien avec le thème proposé afin d'aider les étudiants à mieux comprendre leur portée. Depuis 2016, les responsables et les thèmes proposés ont été les suivants :

- Penser et construire l'architecture pour habiter la ville. Responsable : Anne Cormier.
- Lisière et médiation- Architecture, ville et arts médiatiques : recherches-créations, explorations, expérimentations. Responsable : Irena Latek.
- Éthiques et pratique(s) du projet d'architecture. Responsable : Gonzalo Lizarralde
- Architecture et information 2.0. Responsable : Alessandra Ponte.
- Le design architectural contemporain et le patrimoine mondial : de nouvelles approches pour une réconciliation des pratiques. Responsable : Claudine Déom.

- Vers les quartiers durables : les transitions urbaines (les « seuils magiques »). Responsable : Daniel Pearl.

En 2016, la nomination de responsables de programme au baccalauréat (Denis Bilodeau puis Manon Guité) et à la maîtrise (Nicholas Roquet jusqu'en 2018) avait pour but d'aider la direction dans le suivi des programmes et la réussite des études. Suivant une tendance généralisée dans le milieu universitaire, la question du bien-être des étudiants a amené le RÉA à produire un rapport sur la santé mentale qui a été adopté en assemblée en août 2016. Le portrait général est plutôt positif, mais alerte tout de même sur la gestion du stress des étudiants. Le RÉA, les comités des études et la direction ont mis en place des mesures d'atténuation de cette réalité qui affecte un grand nombre d'étudiants. Notamment en première année, des contenus de cours ont été revus. L'amélioration des outils pédagogiques contribue également à améliorer l'apprentissage. En 2016, des chargés de cours ont préparé des outils pédagogiques qui aident à l'apprentissage en atelier. Alena Prochazka, Stephan Kowal et Katherine Lapierre ont réalisé un document sur : La typologie de la maison à patio et ses mutations contemporaines. L'équipe formée par Lea Zeppetelli, Patrick Morand, Cécile Baird, Vincent Coraini et Sébastien Saint-Laurent a terminé leur Guide d'analyse de l'habiter en ville. En 2019, la professeure Manon Guité met en place un Carrefour numérique qui aidera les étudiants dans l'apprentissage des logiciels. Le projet a reçu l'aide financière de l'Université et se fait en collaboration le professeur Thomas Balaban et l'École de design.

Par ailleurs, suivant une planification établie par le professeur Thomas Balaban, en 2017, l'École a renouvelé une part importante du mobilier dans les ateliers et une initiative étudiante a mené à l'installation de mobiliers dans différents espaces du pavillon, créant ainsi des aires de détente et de collaboration.

En 2017, Bechara Helal et Stephan Kowal ont été les deux premiers diplômés du programme de Doctorat individualisé en architecture, avec des mentions des jurys. Ils ont été suivis par Louis Destombes (2018) et Tiphaine Abenia (2019) qui ont fait leurs études doctorales en cotutelle.

La campagne de financement Campus Montréal a dépassé ses objectifs de 500M$ obtenant une récolte de 581 millions. Cet essor philanthropique s'est fait également sentir à l'École d'architecture notamment grâce à l'entrée en fonction de Nadia Laflamme, conseillère en développement à la Faculté. À cela s'ajoute le dévouement de l'architecte et diplômée Anik Shooner, membre du cabinet de campagne, l'appui du doyen de l'époque, Paul Lewis, et l'engagement du directeur, qui ont permis de conclure de nombreuses ententes et la création de nouveaux fonds. En 2016, le généreux don de Fayolle Canada de 2M$ est historique. Il a permis la création de la Chaire Fayolle-Magil Construction en architecture, bâtiment et durabilité. Le professeur Gonzalo Lizarralde en est le premier titulaire. Le fonds Epsylon (200K$) permet de soutenir des initiatives pédagogiques et de recherche sur l'enveloppe du bâtiment. L'architecte Phyllis Lambert a ajouté un montant substantiel à son fonds pour assurer la pérennité du Séminaire international Phyllis Lambert. Des amendements et ajouts au fonds Provencher_Roy ont permis d'augmenter le nombre de récipiendaires de bourses d'admission. Les architectes Julie Riverin et François Contant ont fait de substantiels dons annuels qui ont aidé les étudiants à participer à des activités d'internationalisation. Enfin, l'architecte Louis J. Lapierre a également fait un don important qui aidera les étudiants à participer à différentes activités pédagogiques ou à élaborer des projets de recherche hors les murs. Au total, au cours des dernières années, c'est plus de 2,5M$ qui se sont ajoutés aux fonds philanthropiques de l'École d'architecture.

Sur le plan de la recherche, l'École d'architecture poursuit son essor important. En décembre 2018, a eu lieu la 14e et dernière des tables rondes annuelles de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti. En 2019, alors que la Chaire sur les concours et pratiques contemporaines terminait depuis peu son

mandat, le professeur Jean-Pierre Chupin devenait le titulaire de la Chaire de recherche du Canada en architecture, concours et médiations de l'excellence (niveau 1).

Des professeurs ont reçu des distinctions pour l'ensemble de leur carrière. Le professeur Gonzalo Lizarralde est devenu membre du Collège des nouveaux chercheurs et créateurs en art en science de la Société royale du Canada en 2016. La professeure Anne Cormier a reçu en 2017 le prix Margolese remis par l'Université de la Colombie-Britannique. La professeure Christina Cameron a été nommée membre de l'Ordre du Canada. En 2018, le gouvernement du Québec a remis à Christina Cameron le prix Gérard-Morisset patrimoine) et à Manon Asselin le prix Ernest Cormier (architecture et design). En 2019, Daniel Pearl a reçu un prix du Conseil du bâtiment durable du Canada pour l'ensemble de sa carrière. À ces distinctions s'ajoutent les nombreuses activités et réalisations des professeurs, chargés de cours et chargés de formation pratique invités qui reçoivent régulièrement des reconnaissances. Pour en rendre compte, l'École les signale systématiquement sur son site
Internet et elle a produit des rapports annuels en ligne de à partir de 2016, auxquels s'ajoutera le prochain rapport d'agrément de 2019.

Depuis sa dernière visite d'agrément en 2014, le corps professoral a changé. Il a été marqué par plusieurs départs : en 2016, celui de Giovanni De Paoli, ancien doyen de la Faculté, qui est aujourd'hui professeur émérite; en 2018, la professeure Valérie Mahaut, experte en gestion des eaux, qui a enrichi les connaissances sur les ruisseaux de Montréal; également en 2018, le professeur Nicholas Roquet, spécialiste en histoire de l'architecture et patrimoine, qui a contribué au succès de l'implantation de la nouvelle maîtrise en architecture à titre de responsable de programme; Alan Knight, qui a développé au sein de l'École le domaine de l'architecture urbaine, est devenu professeur honoraire. Enfin, en 2019, à la fin du second et dernier mandat de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, sa titulaire, Christina Cameron, a pris une retraite bien méritée. Force est de constater que l'École doit dorénavant composer sans ces nombreuses expertises qui ont contribué à son succès et à son rayonnement. De plus, la situation budgétaire ne permet pas un renouvellement systématique des départs. Néanmoins, le corps professoral se renouvelle. Le 1er juillet 2018, Bechara Helal a été engagé à titre de professeur adjoint dans le domaine du projet d'architecture et culture constructive contemporaine. En 2019, l'École a procédé au recrutement de deux nouveaux professeurs adjoints dans les domaines « Matérialité et technologies de fabrication », et « Architecture, villes, territoires ». Ces postes ont suscité un grand intérêt, et les candidatures étaient en grande majorité internationales. L'assemblée professorale est enthousiaste à l'engagement de ces nouveaux collègues qui entreront en fonction en 2020. La recherche du prochain directeur de l'École d'architecture qui amorcerait son mandat en 2020 est en cours.

4. Mission du programme

Lors de l'assemblée départementale du 25 avril 2019, un énoncé de mission renouvelé a été adopté afin tenir compte de l'évolution de nos programmes, notamment depuis l'introduction de la refonte de la maîtrise.

L'École d'architecture de l'Université de Montréal a pour mission de développer et d'assurer la qualité de la formation professionnelle de l'architecte, la recherche active de nouvelles connaissances en architecture et le rayonnement de la culture architecturale.
L'atteinte de cette mission se décline dans différentes actions.

Par la formation
En offrant un environnement de formation liant la profession et la recherche vers une intégration des savoirs en vue de former des architectes engagés dans l'amélioration du cadre de vie.

Par la recherche
En favorisant l'excellence des pratiques et en contribuant à l'avancement de la discipline. Au sein de l'institution En offrant aux étudiants un milieu d'accueil épanouissant et respectueux qui promeut la diversité et l'équité.

Au coeur de la communauté
En mettant en valeur la contribution de l'architecture à l'amélioration de la qualité de vie des individus et des collectivités.

5. Plan d'action du programme

L'École a complété le processus d'autoévaluation de ses programmes au printemps 2019. La description du processus et les points saillants des résultats obtenus sont présentés à la section 3.1 du RPA. Cet exercice s'inscrit dans le processus institutionnel régi par le vice-rectorat aux études. Les recommandations énoncées par la sous-commission d'évaluation des programmes sont reprises en introduction de cette section et regroupent les éléments auxquels répond le plan d'action proposé.

L'École d'architecture participera à l'exercice de planification stratégique de la Faculté de l'aménagement, prévu en 2019-2020. Ce cadre sera l'occasion de revisiter les éléments considérés dans la planification 2013-2018 et présentés dans le rapport soumis au CCCA en 2013.

Le plan d'action propose des mesures pour remédier aux lacunes observées et améliorer la qualité des programmes et aborde des éléments complémentaires relatifs aux espaces et aux ressources numériques. Comme plusieurs des objectifs résultant du processus d'évaluation sont reliés, une séquence d'actions et de travaux a été établie pour atteindre les objectifs énoncés, en commençant par la définition des profils de sortie pour le programme de baccalauréat. Un profil de sortie est un ensemble de connaissances, d'habiletés et
de compétences attendues à la fin d'une année ou à la fin d'un programme. Ainsi, établir les profils de sortie pour chacune des années du baccalauréat est une occasion, à partir des plans de cours et en consultant les enseignants concernés, de valider la cohérence des contenus, la progression des apprentissages et de vérifier le niveau et l'intensité du travail demandé aux étudiants. La préparation de la visite d'agrément offre un cadre favorable pour colliger toutes les informations requises, tant pour le baccalauréat que pour la maîtrise. La documentation et le travail produit constitueront une base pour l'atteinte de plusieurs objectifs à traiter. La définition des profils de sortie au baccalauréat permettra également de clarifier les attentes des enseignants auprès des étudiants et de renforcer la concertation entre les enseignants qui contribuent au programme.
Cette démarche favorisera la cohérence du programme et permettra de préciser aux étudiants ce que l'on attend d'eux au terme de leur formation de premier cycle. De plus, la définition du profil de sortie du baccalauréat sera une information utile à diffuser aux candidats intéressés au programme. Cette information permettra de soutenir le processus d'évaluation continue du programme de premier cycle. Pour chacun des objectifs, nous identifions les actions à poser, les indicateurs de résultat et de processus, et un calendrier pour la réalisation du plan. Nous prévoyons mesurer les indicateurs de résultats qui réfèrent notamment à l'appréciation des étudiants et des enseignants par des groupes de discussion et la consultation de l'association

étudiante et l'assemblée départementale. Comme les indicateurs de processus réfèrent à des livrables, à des données quantifiables et à des actions précises, leur mesure est plus directe.

Dans son rapport synthèse, la sous-commission d'évaluation des programmes propose des aspects à examiner relatifs à la poursuite de l'aménagement de lieux de détente et de rencontres dans l'École et la mise à niveau des espaces pour le soutien du travail des étudiants à l'ordinateur avec l'ajout de prises électriques et d'écrans.
Les espaces de détente de l'École ont été significativement rehaussés en 2019 grâce à une initiative des associations étudiantes, dont le RÉA, qui a mené à l'achat de mobilier pour des lieux de détente dans le pavillon en plus d'améliorer l'accès à des prises électriques dans plusieurs de ces espaces, dont le hall d'entrée.

Par ailleurs, comme l'achat d'un ordinateur portable est obligatoire pour les étudiants des deux programmes, la mise à niveau des espaces est un processus continu. De nombreuses améliorations ont été apportées dans les dernières années, mais l'utilisation des portables s'intensifie et l'ajout de prises électriques et d'écrans pour faciliter la collaboration entre les étudiants est toujours un besoin actuel. L'École travaille de concert avec la Faculté pour assurer progressivement cette mise à niveau.

Vers un plan stratégique
Le nouveau doyen de la Faculté de l'aménagement, Raphaël Fischler, a annoncé au printemps 2019, la mise en place d'un processus pour établir une nouvelle planification stratégique facultaire. L'École, qui avait un plan stratégique 2013-2018, va s'arrimer à ce processus. Les éléments de cette planification qui sont déjà identifiés et qui peuvent avoir un impact sur les programmes sont présentés ci-après.

Formation, admission et réussite scolaire
La majorité des aspects relatifs à la formation, à l'admission et à la réussite scolaire sont considérés dans le plan d'action issu du processus d'autoévaluation des programmes. Toutefois, certains points mentionnés en 2013 sont demeurés en suspens et exigeront un suivi dans les prochains mois. Il s'agit notamment de la création du doctorat en architecture. Le dossier de présentation du programme est bien avancé et doit cheminer dans les instances. De plus, l'École prévoit étudier la possibilité de créer un programme de maîtrise post professionnel pour des candidats en provenance de l'étranger qui ont déjà un diplôme professionnel. Un travail important a été amorcé en vue d'accroître le nombre de bourses d'admission pour attirer les meilleurs candidats à la maîtrise. Cette démarche répond à la volonté d'accroître l'offre de bourses en architecture et devra se poursuivre. L'École lancera prochainement une campagne avec le Réseau des diplômés et des donateurs pour offrir des bourses de mobilité et ainsi soutenir les activités à l'international.

Espace
La disponibilité des espaces pour accueillir de nouvelles activités ou profiter d'aménagement plus en phase avec les besoins pédagogiques en évolution sont toujours et plus que jamais un enjeu. La construction d'un nouveau pavillon ou l'agrandissement du bâtiment actuel ne sont plus dans la mire de la direction de l'Université. Toutefois, comme les besoins en espace, tant en quantité qu'en qualité, ne cessent de croître, l'École devra poursuivre les échanges avec la Faculté et l'Université pour trouver des solutions.

Le Centre d'exposition de l'Université de Montréal, logé dans le pavillon de la Faculté, cessera ses activités sous peu. Considérant la place que l'École veut continuer à accorder aux expositions, aux colloques et à tout type d'événement qui impliquent les différents milieux, professionnel et scientifique, une réflexion s'impose sur l'avenir du Centre qui a un fort potentiel de flexibilité tout en étant déjà adapté aux expositions. Cette réflexion devra se faire en parallèle à une révision de l'usage de l'espace multifonctionnel du 1150.

Recherche
Le développement et la diffusion de la recherche sont des travaux menés en continu. Ces responsabilités incombent principalement aux groupes de recherche, mais l'École, de concert avec la Faculté, souhaite assurer une meilleure visibilité et cohérence de l'information transmise. La voie d'accès privilégiée vers les expertises de recherche de l'École est le site web. La question des locaux dédiés à la recherche exige également une attention régulière et continue. Plusieurs nouveaux professeurs seront engagés dans les prochaines années. Leur installation en recherche, incluant les espaces dont ils pourront disposer est un enjeu important pour l'École. La question de la disponibilité des espaces de recherche fait partie de la grande question de l'agrandissement du bâtiment et de la marge de manœuvre dont dispose l'École pour développer ses activités.

Milieu de travail : enseignants et personnel de soutien
L'École anticipe un nombre accru d'engagements dans les prochaines années, suite à des départs à la retraite. Un travail devra être mené au sein de l'École pour établir les profils des nouveaux professeurs, afin de: 1) poursuivre des champs d'expertises déjà présents, 2) assurer une réponse adéquate aux exigences des programmes, 3) rencontrer les nouveaux défis de la pratique et de la recherche en architecture. Les besoins de l'École doivent être pris en compte par la Faculté et l'Université afin de perpétuer sa notoriété parmi les écoles d'architecture canadiennes. Par ailleurs, le dernier recrutement, mené en 2019 pour l'engagement de deux professeurs, a démontré le potentiel d'attraction de l'École. Suite à un appel lancé à l'international, l'École a reçu 64 dossiers de candidature. L'ampleur de cette récolte est encourageante pour les recrutements à venir. De plus, l'affirmation de la politique linguistique de l'Université facilite l'intégration de professeurs qui doivent parfaire leur compétence en français.

Le statut de professeur invité ne correspond pas aux besoins de l'École qui engage des professionnels qui interviennent dans les programmes pour une période de 6 mois ou d'un an. Actuellement, aucun statut institutionnel ne répond adéquatement à ce besoin. L'École et la Faculté devront donc établir une entente avec l'Université pour trouver un statut pour l'engagement de professionnels invités qui contribuent à la formation pour une courte période.

Le renouvellement de la direction est un processus amorcé. Le comité a démarré ses travaux au printemps et l'étude des dossiers de candidature est prévue à l'automne 2019.
Le maintien de bonnes pratiques de gestion et de relation de travail avec le personnel de soutien de l'École est
un objectif à poursuivre. Un milieu de travail sain et des approches collaboratives sont des conditions favorables qui ont des impacts positifs sur tous les volets du fonctionnement de l'École et qui permettent d'exercer une agilité lorsque des changements sont nécessaires.

Financement
Dans la foulée du succès obtenu dans les démarches récentes de financement, l'École souhaite poursuivre le développement philanthropique et les relations avec les diplômés. Un plan de travail

est en cours d'élaboration avec Lindsay-Dora Germain, conseillère en relation avec les diplômés. Une campagne de financement pour la mobilité internationale des étudiants doit débuter à l'automne 2019. Elle a pour objectif, non seulement, de maintenir mais d'augmenter l'offre d'activités pédagogiques hors les murs. En plus de celle-ci, des efforts seront investis pour solliciter des dons en soutien à la recherche et pour l'admission aux programmes.

Annexe B: L'équipe de visite

MEMBRED AVEC DROIT DE VOTE

Marc Boutin **Président de l'équipe** Éducateur /Praticien
University of Calgary
Faculty of Environmental Design
2500 University Drive NW
Calgary, AB, Canada T2N 1N4
Tel. :(403) 261-9050.
Courriel: boutin@ucalgary.ca

Elizabeth Mackenzie Praticienne
4669, Drummond Drive
Vancouver, BC V6R 1E8
Tel.: (604) 224-0156
Cell: (604) 731- 9157
Courriel: emack@shaw.ca

Colin Ripley Éducateur
Department of Architectural Science
Master of Architecture Program
350 Victoria Street
Toronto, Ontario, Canada M5B 2K3
Cell. : (647) 333-0858
Courriel: cripley@ryerson.ca

John Romanov Praticien
Romanov Romanov Architects Inc
375 Parkside Drive,
Toronto, Ontario, M6R 2Z6
Tel.:(416).766-8750
Courriel: john@romrom.com

Patrick Lefebvre Interne
10047 85 Avenue NW
Edmonton, AB T6E 2J9
Cel. : (587) 987-4239
Email: patrickpblefebvre@gmail.com

MEMBRES SANS DROIT DE VOTE

CACB-CCCA
Charlene Pineda
Directrice, Programmes et opérations
Conseil Canadien de certification en architecture
1 rue Nicholas, Suite 710
Ottawa, Ontario K1N 7B7
Cell. : (613) 299-7070
Email: cpineda@cacb.ca

PROGRAMME
Maxime-Alexis Frappier Praticien
PRÉSIDENT, ARCHITECTE ASSOCIÉ
ACDF Architecture
6250 Hutchison St local 201,
Montréal, Quebec H2V 4C5
Tel.: (514) 456-1151 poste 423
Courriel: maxime.frappier@acdf.ca

Annexe C: Le calendrier de la visite

Au préalable, l'équipe de visite a eu accès en ligne aux travaux des étudiants. Jusqu'à 45 jours avant le début de la visite.

Fuseau horaire de l'équipe de visite			Rencontres/ événements
HAP	**HAR**	**HAE**	
Jour 1: Dimanche, le 21 mars 2021			
8:00-8:30	9:00-9:30	11:00-11:30	Rencontre de démarrage du comité
8:30-9:00	9:30-10:00	11:30-12:00	Rencontre de démarrage avec le directeur, Bechara Helal
9:00-10:00	10:00-11:00	12:00-13:00	Présentations des thèmes à la maîtrise
10:00-12:00	11:00-13:00	13:00-15:00	Pause
12:00-13:00	13:00-14:00	15:00-16:00	Rencontre avec le directeur et les administrateurs du programme (Coordonnateur. Ateliers + comités études)
13:00-14:00	14:00-15:00	16:00-17:00	Séance de débreffage - Équipe de visite
Jour 2 : Lundi, le 22 mars 2021			
7:30-8:30	8:30-9:30	10:30-11:30	Observation séminaire ARC6803C (plan de cours sera sur Bublup) 9h-12h
7:30-8:30	8:30-9:30	10:30-11:30	Observation séminaire ARC6803H (plan de cours sera sur Bublup) 9h-12h
8:30-9:00	9:30-10:00	11:30-12:00	Rencontre de démarrage avec le directeur, Bechara Helal
9:00-10:00	10:00-11:00	12:00-13:00	Rencontre avec la vice-rectrice Louise Béliveau, VRAEE, et Tony Leroux du BPQ
10:00-11:00	11:00-12:00	13:00-14:00	Pause
11:00-12:00	12:00-13:00	14:00-15:00	Rencontre avec le doyen, Raphaël Fischler et la directrice administrative de la Faculté
12:00-13:00	13:00-14:00	15:00-16:00	Rencontre informelle avec des professeurs choisis (sans le directeur)
13:00-14:00	14:00-15:00	16:00-17:00	Rencontre avec les étudiants
14:00-	15:00-	17:00-	Séance de débreffage- Équipe de visite

Fuseau horaire de l'équipe de visite			Rencontres/ événements
HAP	**HAR**	**HAE**	
Jour 3 : Mardi, le 23 mars 2021			
8:30-9:00	9:30-10:00	11:30-12:00	Rencontre de démarrage avec le directeur, Bechara Helal
9:00-10:00	10:00-11:00	12:00-13:00	Rencontre avec les représentants des étudiants
10:00-11:00	11:00-12:00	13:00-14:00	Pause
11:30-12:30	12:30-13:30	14:30-15:30	Observation atelier ARC2012 (plan de cours sera sur Bublup)
14:00-15:30	15:00-16:30	17:00-18:30	Conversation informelle avec des représentants de l'OAQ, de l'AAPPQ, de Kollectif, des praticiens et diplômés.
15:30-	16:30-	18:30-	Séance de débreffage- Équipe de visite
Jour 4 : Mercredi, le 24 mars 2021			
8:30-9:00	9:30-10:00	11:30-12:00	Rencontre de démarrage avec le directeur, Bechara Helal
9:00-10:00	10:00-11:00	12:00-13:00	Rencontre avec le corps professoral (sans le directeur)
10:00-11:00	11:00-12:00	13:00-14:00	Pause
11:00-12:00	13:00-14:00	14:00-15:00	Rencontre avec équipe administrative
13:00-	14:00-	16:00-	Séance de débreffage- Équipe de visite
Jour 5 : Jeudi, le 25 mars 2021			
7:30-8:30	8:30-9:30	10:30-11:30	Observation de cours théorique au baccalauréat : présentation des étudiants du cours ARC2104 (plan de cours sera sur Bublup)
8:30-9:00	9:30-10:00	11:30-12:00	Rencontre de démarrage avec le directeur, Bechara Helal
9:00-10:00	10:00-11:00	12:00-13:00	Rencontre avec le corps professoral + CC + CFP (incluant le directeur)
10:00-11:00	11:00-12:00	13:00-14:00	Pause
11:00-12:00	12:00-13:00	14:00-15:00	Observation de séance d'atelier en maîtrise ARC6801D (plan de cours sera sur Bublup)
12:00-12:30	13:00-13:30	15:00-15:30	Rencontre avec bibliothécaire (personne-ressource sur les collections de la bibliothèque d'aménagement)
14:30-15:30	15:30-16:30	17:30-18:30	Conférence publique Matthew Lella, Diamond Schmitt Architects

Fuseau horaire de l'équipe de visite			Rencontres/ événements
HAP	**HAR**	**HAE**	
15:30-	16:30-	18:30-	Séance de débreffage- Équipe de visite
Jour 6 : Vendredi, le 26 mars 2021			
8:30-9:00	9:30-10:00	11:30-12:00	Rencontre de clôture avec le directeur, Bechara Helal
9:00-10:00	10:00-11:00	12:00-13:00	Réunion de clôture avec le recteur Daniel Jutras, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Louise Béliveau, et vice-recteur adj. promotion qualité, Tony Leroux
10:00-11:00	11:00-12:00	13:00-14:00	Pause
11:00-12:00	12:00-13:00	14:00-15:00	Réunion de clôture avec le doyen, Raphaël Fischler, Paula Negron-Poblete, vice-doyenne, Mylène Richer, adj. au doyen
12:00-13:00	13:00-14:00	15:00-16:00	Séance de débreffage- Équipe de visite

V. Signatures du rapport

Signature 

Marc Boutin
Représentant les éducateurs

Signature 

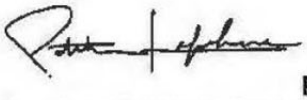
Colin Ripley
Représentant les éducateurs

Signature 

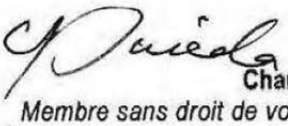
John Romanov
Représentant les praticiens

Signature 

Elizabeth Mackenzie
Représentant les praticiens

Signature 

Patrick Lefebvre
Représentant les étudiants ou les stagiaires

Signature 

Charlene Pineda
Membre sans droit de vote du CCCA

Signature 

Maxime-Alexis Frappier
Membre sans droit de vote du programme

2021 Maintenance Accreditation Visit

Université de Montréal's response to the final VTR

Virtual Visit: March 21-26, 2021

Réponse de l'Université de Montréal au RÉV final

Visite virtuelle: du 21 au 26 mars 2021

Université de Montréal
Faculté de l'aménagement
École d'architecture

Montréal, le 31 mai 2021

Objet: Réponse au *Rapport de l'équipe de visite* 2021

Mesdames et Messieurs, membres du conseil d'administration du CCCA,

Cette lettre est une réponse de notre École au *Rapport de l'équipe de visite* (RÉV) préparé par l'équipe de visite mandatée par le CCCA dans le cadre du processus de renouvellement de l'agrément de notre programme.

Avant toute chose, nous désirons remercier l'équipe de visite et son président, M. Marc Boutin, pour leur grande collaboration et pour le travail d'évaluation de notre programme, travail dont la difficulté a été grandement accrue par les conditions inédites liées à la pandémie. Nous désirons également remercier le CCCA pour tous les efforts qui ont été mis en place pour faire de cette visite entièrement virtuelle un succès. Nous désirons également remercier l'équipe de visite pour les commentaires élogieux quant à notre collaboration dans ce processus et pour son évaluation largement positive de la formation que nous offrons à nos étudiantes et étudiants.

Cela dit, nous voulons aborder ici un élément qui nous apparaît fort problématique dans le RÉV, soit l'évaluation de l'atteinte du *Critère de performance de l'étudiant* (CPÉ) B2 – *Histoire de l'architecture*. Nous sommes extrêmement surpris de la décision du comité de visite d'évaluer ce CPÉ comme non atteint dans notre programme. Plusieurs des points identifiés comme problématiques par rapport à ce CPÉ dans le RÉV ont fait l'objet d'échanges lors de la visite, mais les réponses que nous avons fournies ne semblent pas avoir été prises en compte dans l'évaluation finale.

La liste des commentaires qui suit peut sembler longue, mais il nous apparaît essentiel de répondre à cette évaluation de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible pour faire valoir et justifier notre point de vue auprès du CCCA, comme le permet et le prévoit l'article 2.4.2.4 des *Procédures d'agrément.*

SUR L'ENSEIGNEMENT EN HISTOIRE ET THÉORIES

L'École d'architecture de l'Université de Montréal a une profonde tradition en histoire et théories et ces matières sont depuis toujours considérées comme des forces de notre programme. Le RÉV de 2014 allait même jusqu'à suggérer une réduction des cours portant sur ces notions au profit d'autres matières :

> *… la matière contenue dans la série de cours d'histoire et de théories obligatoires semble répétitive si on considère le nombre de cours qu'elle comprend. On voit là une possibilité de reconsidérer cette série afin de libérer davantage d'espace dans le curriculum professionnel.* [1]

À la suite de ce rapport, le programme de l'École avait été ajusté pour intégrer ces commentaires.

Au niveau de la maîtrise, le cours ARC 6822 (*Analyse de l'architecture contemporaine*) a été retiré et le contenu d'histoire et théories a été intégré dans le cours ARC 6711 (*Pensée constructive*) ainsi que dans les différents séminaires de recherche ARC 6803 qui présentent le cadre théorique associé à chacun des thèmes de la maîtrise.

Au niveau du baccalauréat, les cours du Bloc 70C (Histoire et théories) ont été revus de façon à mieux intégrer les contenus. Ce bloc compte maintenant 6 cours :

- ARC 1101 : Histoire générale de l'architecture (B1[2])
- ARC 1102 : Histoire de l'architecture moderne (B1)
- ARC 3104 : Histoire de l'architecture au Québec (B2)
- ARC 2104 : Théories du projet architectural (B2)
- ARC 3305 : Architecture et stratégies urbaines (B3)
- ARC 3306 : Architecture, culture et mondialisation (B3)

Dans cette liste, certains pourraient faire la distinction entre les cours d'histoire (ARC 1101, ARC 1102 et ARC 3104) et les cours de théorie (ARC 2104, ARC 3305 et ARC 3306). Une telle distinction calquerait le choix qu'a fait le CCCA en dissociant les critères B2 (Histoire de l'architecture) et B3 (Théorie de l'architecture). Comme nous l'avons expliqué au comité de visite lors de nos échanges, l'École d'architecture a fait un choix différent. Nous considérons que les questions d'histoire et de théories sont indissociables. L'histoire de l'architecture renvoie non seulement à la production architecturale d'une période donnée et à son contexte sociétal, mais elle doit également expliquer les idées et les théories qui sous-tendent cette production architecturale. À l'inverse, toute théorie doit être restituée dans l'histoire des idées.

1 CCCA, *RÉV 2014, École d'architecture, Université de Montréal*, p.8 https://cacb.ca/wp-content/uploads/2015/12/2014-REV-VTR_U_de_Montreal.pdf

2 B1 : 1e année du baccalauréat. Le programme de baccalauréat est organisé en 6 semestres répartis sur 3 ans (B1 à B3), et le programme de maîtrise professionnelle est organisé en 3 semestres répartis sur deux ans (M1 et M2).

Suivant cette logique, l'ensemble ordonné du Bloc 70C est construit autour de deux approches complémentaires de l'histoire : « l'histoire récit » et « l'histoire problème ». Alors que la première approche est construite sur une lecture de l'histoire qui se définit par une succession de faits, la seconde propose d'aborder les idées du passé à travers des questions et des problématiques spécifiques plus intemporelles. Le baccalauréat permet donc d'aborder les fondamentaux de l'histoire de l'architecture et les théories qui s'appliquent, mais, au fur et à mesure de leur avancement dans le programme, les étudiants traitent de plus en plus des enjeux et théories de l'histoire contemporaine. Les cadres théoriques portent sur l'architecture, certes, mais portent également sur la ville, la société, le patrimoine, la communication, etc. Ces approches structurent le contenu d'histoire et théories tant au baccalauréat qu'à la maîtrise.

SUR LES CONTENUS ABORDÉS

Le commentaire du RÉV portant sur le CPÉ B2 liste des lacunes spécifiques dans nos cours d'histoire, à savoir « dans les domaines de l'architecture médiévale, de l'architecture depuis 1945 et des traditions architecturales non occidentales. »[3] Dans ce qui suit, nous voulons répondre à cette liste en expliquant comment des contenus dans chacun de ces domaines sont intégrés dans notre programme.

Dans le domaine de l'architecture médiévale

Ces notions sont abordées dans le cours ARC 1011 (*Histoire générale de l'architecture*, B1). La culture gothique est introduite dans un certain nombre de séances: comme préalable à la Renaissance en Italie où la culture classique renaît en opposition à la culture des "barbares" (ou Goths) et où des personnages majeurs comme Brunelleschi ont été formés dans la tradition médiévale des guildes. Le gothique est également longuement discuté dans les conférences sur l'architecture française en commençant par une importante présentation de l'origine et du développement de la stéréotomie dans la construction des cathédrales, et l'analyse de la permanence des formes gothiques jusqu'à la construction de Sainte-Geneviève au XVIII^{e} siècle. En Angleterre, la permanence du style gothique, justifiée principalement par des arguments nationalistes, est présentée dans la conférence sur le néo-palladianisme et le pittoresque.

Le format de ce cours – qui exigeait la présentation de deux mille ans d'histoire mondiale de l'architecture en dix conférences – a dicté les sélections actuelles de thèmes afin d'éviter les banalisations et les apprentissages stéréotypés.

[3] CCCA, RÉV 2021, École d'architecture, Université de Montréal, p.22

Dans le domaine de l'architecture depuis 1945

L'histoire de la discipline après 1945 est abordée dans plusieurs cours obligatoires au baccalauréat:

- ARC 1102 – *Histoire de l'architecture moderne* (B1) qui se conclut sur le déploiement d'une tradition moderne jusqu'à aujourd'hui.
- ARC 2104 – *Théories du projet architectural* (B2) qui touche à l'histoire de l'architecture après 1960, mais en l'abordant par le biais des théories de la discipline. Ce cours a subi des ajustements au fil des années de façon à mieux intégrer les théories et les pratiques éthiques qui marquent fortement la période 2005-2020 et qui ont vu un accroissement des discours sur l'architecture avec l'introduction de nouvelles questions (genre, éthique, responsabilité, etc.).
- ARC 3104 – *Histoire de l'architecture au Québec* (B3) qui couvre les courants qui ont façonné la discipline au Québec en interaction avec les courants internationaux : modernisme, révolution tranquille, postmodernité, mouvements contemporains (séances 11 à 13).
- ARC 3305 – *Architecture et stratégies urbaines* (B3) qui traite des liens qu'entretient l'architecture avec l'histoire de la transformation de l'espace urbain. Les théories et approches post-1945 sont abordées dès la troisième séance du cours.

Dans le programme de maîtrise, le cours ARC 6711 (*Pensée constructive*, M1) aborde l'histoire récente en se concentrant sur les thèmes liés à la construction (histoire et théories de la tectonique et du détail). De plus, les contenus historiques et théoriques associés à chacun des thèmes sont explorés et approfondis autant dans les séminaires de recherche (ARC 6803, M1) que dans les ateliers de recherche (ARC 6801, M1).

Dans le domaine des traditions architecturales non occidentales

De manière plus générale, la question des traditions architecturales non occidentales peut être étroitement liée au nouveau critère B4 (*Diversité culturelle et perspectives mondiales*). En mettant l'accent sur la diversité culturelle et la mondialisation, qui est une dialectique clé de l'histoire contemporaine de l'architecture, le libellé de ce critère renforce des notions théoriques fondamentales et variées qui sont enseignées aux étudiants telles que, d'un côté, le régionalisme critique et les rapports identitaires au contexte culturel et territorial, le patrimoine mondial et local, l'urbain, les valeurs communautaires, etc.; et de l'autre, les facteurs de mondialisation tels que les changements climatiques et l'environnement, les inégalités économiques nord-sud, et les technologies de l'information, etc. Tous ces sujets sont traités dans des cours et des ateliers, à différents titres.

Le recours à ce nouveau critère a renforcé la volonté de l'École d'amener les étudiants dans des perspectives plus variées et rejoint les phénomènes de réajustement de l'histoire de l'architecture moderne et de la pratique contemporaine tournée vers la

diversité des cultures. L'École est donc très sensible au fait que le critère B4 doit permettre aux étudiants d'avoir une compréhension élargie des différences culturelles au sein des communautés. Elle le trouvait à ce point intéressant, qu'elle a procédé à une modification de programme pour créer le cours ARC 3306 (*Architecture, culture et mondialisation*, B3).

L'équipe de visite a reconnu les efforts fournis par l'École d'architecture sur les questions de diversité culturelle et les perspectives mondiales en évaluant ce critère comme atteint dans le RÉV.[4] Bien entendu, ces efforts ont également touché les cours d'histoire et de théories.

L'influence des cultures non occidentales est introduite de manière contextuelle dès le premier cours d'histoire du programme de baccalauréat (ARC 1101 – *Histoire générale de l'architecture*, B1). Dans ce cours, sont abordées, entre autres, la tradition chinoise du paysage et de l'architecture (introduite en Europe par les missionnaires jésuites installés à la cour impériale en Chine lors du XVIIe siècle) et les formes de constructions indigènes précolombiennes qui influencent le débat sur l'origine de l'architecture au XVIII^{e} siècle.

Les étudiants sont également exposés aux cultures des Premières Nations dans la première séance du cours ARC 3104 (*Histoire de l'architecture au Québec*, B2) qui couvre la préhistoire amérindienne et inuit (avant 1600) et porte sur l'animisme et la relation au territoire.

Mais, comme nous le mentionnons plus haut, c'est surtout dans le cours ARC 3306 (*Architecture, cultures et mondialisation*, B3) que les approches hors de la tradition européenne sont abordées à travers des séances dédiées entièrement aux notions de colonialisme, de post-colonialisme, de globalisation et de régionalisme critique.

Certains de ses thèmes se retrouvent également dans le cours ARC 2104 (*Théories du projet architectural*, B2) qui a été ajusté, dans les dernières années, pour inclure davantage d'approches théoriques hors des traditions occidentales (voir en particulier, dans les plans de cours, les listes de lecture qui font l'objet des travaux des étudiants).

Pour conclure sur ce point, nous sommes bien conscients de l'urgence et l'importance de promouvoir les traditions non occidentales qui sont à l'avant-plan de l'actualité depuis plusieurs mois, mais il est important de souligner ici que le critère B2 ne fournit pas de balises précises en ce qui a trait à ces traditions. Les pays et périodes à couvrir sont, bien entendu, très variés et nous avons fait des choix dans notre enseignement. Si le CCCA considère que certains contenus sont essentiels, il serait nécessaire que cette information soit communiquée clairement aux programmes de façon à éviter toute divergence d'interprétation sur ces questions importantes.

[4] CCCA, *RÉV 2021, École d'architecture, Université de Montréal*, p.22

CONTRADICTIONS

La décision de ne pas reconnaître l'atteinte du CPÉ B2 dans notre programme est étonnante, car elle génère des contradictions importantes.

Dans un premier temps, il faut souligner que le but de ce CPÉ est de valider une *compréhension* et non de mesurer une *capacité*. Sa description se limite à mentionner une « compréhension de l'histoire de l'architecture et du design urbain par rapport aux facteurs culturels, politiques, écologiques et technologiques. » Comme nous pensons l'avoir clairement montré ici, ces contenus se retrouvent disséminés dans l'ensemble de notre programme, des cours magistraux aux ateliers de conception. De plus, nos étudiants apprennent à développer une posture critique par rapport à ces contenus et à les intégrer dans la conception de projets comme en font foi leurs études de précédent dans les ateliers. Il nous apparaît paradoxal que ce foisonnement de contenu et d'approches ne permette pas l'atteinte d'une compréhension globale.

D'autre part, cette évaluation met le RÉV en contradiction avec lui-même, les cours d'histoire et de théories étant identifiés comme des points forts de notre programme dans ce même rapport :

> *L'équipe a été frappée par la qualité impressionnante de l'enseignement et de la recherche en histoire et en théorie, particulièrement dans les cours ARC 1101 et ARC 2104.*[5]

Enfin, la décision est également en contradiction avec des décisions récentes. En effet, le programme de l'École d'architecture de l'Université Laval s'est vu reconnaître l'atteinte de ce même CPÉ il y a tout juste deux ans, en 2019, sur la base de seulement deux cours obligatoires, soit ARC-1003 (*Théories de l'architecture, depuis la Renaissance à 1945*) et ARC-1004 (*Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui*).

Le commentaire de l'équipe de visite précisait :

> *Les cours ARC-1003 et ARC-1004 fournissent l'introduction à l'histoire de l'architecture. Des études de précédents sont réalisées dans l'élaboration des travaux et projets. Il reste que le critère est considéré comme étant minimalement atteint.* [6]

Étant donné le corpus très limité couvert dans ces deux cours obligatoires par rapport aux champs couverts dans notre programme, nous comprenons mal pourquoi le contenu lié au CPÉ B2 de notre programme ne bénéficie pas d'une reconnaissance au moins égale à celle dont a récemment bénéficié le programme de l'École d'architecture de l'Université Laval.

5 CCCA, *RÉV 2021, École d'architecture, Université de Montréal*, p.10

6 CCCA, *RÉV 2019, École d'architecture, Université Laval*, p.22 https://cacb.ca/wp-content/uploads/2019/06/RÉV-2019-laval.pdf

Étant donnés l'ensemble des points avancés ci-dessus, nous réitérons notre surprise face à l'évaluation négative du CPÉ B2 dans notre programme et il nous est très difficile d'accepter que les étudiants de notre École n'acquièrent pas une bonne « compréhension de l'histoire de l'architecture et du design urbain par rapport aux facteurs culturels, politiques, écologiques et technologiques ».

Conscients de l'importance de l'accréditation dans les milieux académique et professionnel, il est essentiel pour nous que la qualité de la formation que nous offrons à nos étudiantes et étudiants soit reconnue, et, par conséquent, nous demandons au CCCA de prendre les arguments que nous avons exposés ici en considération et de revoir l'évaluation négative de l'atteinte du CPÉ B2 (*Histoire de l'architecture*) dans notre programme.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Bechara Helal
Directeur
École d'architecture, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal